

Aujourd'hui: Nuageux en matinée ensoleillé par la suite
Minimum 15° Maximum 26°
Dernier: Beau
DETAILS PAGE A2

QUÉRIN
MAZDA
1530, boul. Chomedey
Chomedey, Laval 688-4787

MONTRÉAL, MARDI 23 JUIN 1987

103^e ANNÉE N° 240

78 PAGES, 6 CAHIERS

Hors de la zone métropolitaine: 45 cents
Ailleurs au Québec: 50 cents ■ Îles de La Madeleine: 90 cents **35¢**

Aujourd'hui



A14 CORÉE

Après deux semaines de violentes répressions, le président sud-coréen Chun Doo-Hwan accepte enfin de rencontrer l'un des principaux dirigeants de l'opposition.

A3 ALEXIS-NIHON

À la surprise générale, le commissaire-enquêteur John McDougall décide de publier sans attendre son rapport sur l'incendie survenu l'an dernier à la Place Alexis-Nihon.

S5 BOXE

L'Américain Buster Drayton ne s'inquiète pas des avertissements dont auraient pu faire l'objet d'autres boxeurs venus rencontrer le Québécois Matthew Hilton à Montréal.

B1 PACTE DE L'AUTOMOBILE

Patricia Carney, ministre responsable du Commerce international, soutient que le Pacte de l'automobile ne fait aucunement partie des négociations sur le libre-échange.



C1 LA MODE

Les textures, les coupes et les couleurs concordent à donner à la mode américaine une douceur qui convient à toutes les femmes et où s'allient luxe, confort et simplicité.

Sommaire

- Annonces classées**..... C7 à C9, D4, D14 à D16, E1 à E4
Arts et spectacles... B4 à B8 horaires..... E8
Bandes dessinées..... D14
Décès, etc...... E6
Économie..... D1 à D12
Êtes-vous observateur?... C7
Feuilletton..... C8
Horoscope..... C9
Le monde..... A14 à A16
Mots croisés..... E1
«Mot mystère»..... D16
Quoi faire aujourd'hui..... E7
Télévision..... B4 à B6
Vivre aujourd'hui... C1 à C5
- TABLOÏD SPORTS**
Mots croisés..... 14

Le conflit aux Postes tourne au vinaigre

d'après la Presse Canadienne

Ottawa tarde à nommer un médiateur

Tandis que de violentes altercations éclataient à quelques pas du Parlement entre piqueteurs et briseurs de grève, le ministre du Travail, Pierre Cadieux, déclarait aux Communes qu'il n'avait pas encore pris de décision concernant la nomination d'un médiateur demandée par la Société des postes pour tenter d'apporter un règlement au conflit qui oppose cette dernière à ses 20000 facteurs.

Le ministre responsable des Postes, Harvie Andre, avait laissé entendre que rien ne laissait presager de délai dans l'adop-

tion d'une telle mesure, mais le bureau de M. Cadieux faisait savoir un peu plus tard que le ministre du Travail était parti pour sa circonscription de Vaudreuil, et qu'il ne serait de retour à Ottawa que dans le courant de la journée d'aujourd'hui.

La demande de médiation a été soumise au ministre vendredi, peu après que le syndicat eut rejeté la dernière offre patronale. Aucune séance de négociation n'a été tenue depuis lors.

Selon les observateurs, ce sera M. Bill Kelly qui sera nommé médiateur dans le

conflit, si l'on entrevoit une possibilité d'en arriver rapidement à un règlement négocié. La nomination de tout autre médiateur indiquerait que la grève se prolongera.

Les médiateurs, rappelle-t-on, n'ont aucune autorité pour imposer un règlement.

La Société des postes s'est engagée à ne pas recourir aux briseurs de grève au cours des sept jours que pourrait durer la médiation, même si le syndicat devait poursuivre des grèves tournantes pendant ce temps.

Et pendant que les deux parties en litige

attendaient une décision, les facteurs débrayaient dans des dizaines de municipalités du Québec, de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan, tandis que Postes Canada ripostait en dépechant toujours plus d'employés occasionnels dans ses succursales pour tenter de sauvegarder la livraison d'une partie au moins du courrier.

Mme Carr menacée

Il en est résulté des actes de violence dont les plus sérieux ont éclaté tout près des édifices du parlement, au centre de tri principal d'Ottawa, où Shirley Carr, présidente du Congrès du travail du Canada,

VOIR POSTES EN A 2

Le NPD absout McInnes mais les libéraux réclament une enquête



Fred Astaire: 1899-1987

Fred Astaire meurt d'une pneumonie à 88 ans

d'après AP et AFP
LOS ANGELES

Une queue de pie, un haut de forme et une paire de gants blancs ont fait rêver près de quatre générations d'amateurs de comédies musicales: cette élégante silhouette était celle de Fred Astaire, mort hier à Los Angeles des suites d'une pneumonie, à l'âge de 88 ans.

Le grand danseur s'est éteint à 4h25 du matin au Century City Hospital de Los Angeles, dans les bras de sa femme.

«Il savait que j'étais avec lui. Il était heureux et prêt à nous quitter», a dit en pleurant sa seconde épouse, l'ex-jockey Robyn Smith, de 46 ans sa cadette.

«Je me suis couchée dans le lit à ses côtés, je l'ai pris dans mes bras et j'ai aidé à mourir», a-t-elle déclaré aux journalistes, la voix brisée par l'émotion. «Il était la meilleure personne que j'aie jamais rencontrée. Je l'aimais tant. J'ai passé six années de mariage merveilleuses avec lui.»

Robyn Smith l'avait amené à l'hôpital il y a dix jours, et depuis, son état n'avait cessé d'empirer.

Bien qu'il ait eu deux enfants de son premier mariage avec Phyllis Potter — Fred Jr et Ava —, Fred Astaire n'avait pas reçu d'autres visites à l'hôpital que celles de sa femme. «Je ne veux pas qu'on se penche sur moi comme pour une veillée funèbre», avait-il dit.

En quelque 80 ans de carrière, celui que le chorégraphe George Balanchine avait décrit comme «le meilleur danseur au monde» a tenu dans ses bras les plus belles et les plus talentueuses actrices de la scène et de l'écran: Ginger Rogers, Paulette Goddard, Cyd Charisse, Leslie Caron et

VOIR ASTAIRE EN A 2

GILLES PAQUIN
du bureau de La Presse
OTTAWA

Malgré les dénégations du ministre fédéral des Travaux publics Stewart McInnes, les libéraux ont continué hier de réclamer une enquête sur sa conduite, mais le NPD s'est porté à sa défense.

S'appuyant sur une dénonciation anonyme, les libéraux soutiennent que M. McInnes a violé les directives sur les conflits d'intérêts en confiant la gestion de son portefeuille personnel d'actions à un ami. Contrairement aux normes établies par le premier ministre, M. McInnes était informé des gestes de son fiduciaire alors qu'il ne devait pas l'être, disent-ils.

«Je suis perturbé par les méthodes et les insinuations malveillantes de certaines personnes de l'opposition dans cette affaire» a dit M. McInnes à la Chambre des communes.

«Je rejette catégoriquement toutes les accusations qui ont fait surface à ce propos. J'ai pris tous les moyens pour respecter les directives sur les conflits d'intérêts», a conclu le ministre.

Pour la critique du NPD en matière de justice, Svend Robinson, M. McInnes a raison de s'indigner. «Le Parlement ne sort pas grand de cet épisode», a-t-il dit.

D'après M. Robinson, le NPD a reçu une dénonciation anonyme il y a une dizaine de jours au sujet du ministre des Travaux publics.

«Nous avons naturellement mené une enquête pour vérifier les allégations contenues dans

VOIR MCINNES EN A 2



PHOTO PIERRE MCCANN, LA PRESSE

Le petit Dominic Morin, accompagnée de son aide technique, dans l'escalier de «sa» nouvelle école qui a été amputée d'un ascenseur de \$30000: il n'aura pas le «cadeau» qu'on lui avait promis pour son sixième anniversaire...

Tant pis pour Dominic...

LAMBERT GINGRAS
SAINT-HILAIRE

Le petit Dominic Morin est handicapé. Il souffre d'une maladie de la moelle épinière. Dans un mois, il aura six ans. Pour son anniversaire, il a demandé un cadeau bien particulier: l'installation d'un ascenseur! Pas chez lui, mais plutôt à la nouvelle école qui ouvrira ses portes en septembre.

Le problème de Dominic, c'est que sa mère n'a pas les \$30000 que coûte l'ascenseur. Et la commission scolaire de l'Argile bleue n'a pas les moyens, semble-t-il, d'offrir de tels cadeaux. Dominic n'aura pas son ascenseur.

Dans son appartement de Saint-Hilaire, Mme Morin explique la situation. On lui avait promis, il y a deux ans, que la nouvelle école comporterait tous les aménagements que requiert le handicap de son fils. Dans une lettre datée du 22 avril 1985, le responsable de l'Adaptation scolaire de la Commission de l'Argile bleue, M. Guy Morneau, lui parlait d'ailleurs «d'une nouvelle école entièrement accessible aux handicapés physiques». Donc dotée d'un ascenseur.

La Commission scolaire disposait de \$2 205 000 pour la construction du bâtiment. Après soumissions, il s'est avéré que l'entrepreneur le moins exigeant demandait plus que le budget alloué par

VOIR DOMINIC EN A 2

La peine de mort est immorale, dit Mulroney

MAURICE JANNARD
du bureau de La Presse
OTTAWA

«Je prends la parole pour traiter de la motion sur le retablisement de la peine capitale. Je tiens à dire à la Chambre que je suis entièrement et catégoriquement contre cette motion. Et je voterai contre car le recours à la peine de mort est, à mon avis, immoral et illogique.»

C'est par cette déclaration non équivoque que le premier ministre Brian Mulroney a entrepris, hier soir, son intervention dans le débat sur la peine capitale, question qui est devant le Parlement depuis plus d'un mois.

Dans une allocution de vingt minutes, le premier ministre a souligné que c'était lui qui avait pris l'engagement, durant la dernière campagne électorale, qu'il y aurait un débat libre sur cette question, c'est-à-dire que les députés pourraient s'exprimer personnellement

sans tenir compte de la ligne de conduite du parti.

Mais, sur le débat de fond, la pensée de M. Mulroney est précise. «Nous devons examiner aussi la perception que nous avons de nous-mêmes en tant que nation, et l'image que nous devons projeter en tant que société. Et ce faisant, nous devons garder à l'esprit que c'est la justice que nous recherchons, et non pas la vengeance.»

Le premier ministre a de plus mentionné que son opinion sur la peine de mort n'avait pas changé depuis le temps où il était étudiant.

«Je ne suis pas convaincu que la peine de mort est un moyen de dissuasion efficace. Et je ne suis pas convaincu non plus qu'elle est un châtiment valable. J'estime au contraire que c'est un acte odieux et profondément inacceptable. Il est inadmissible de tuer un être humain, et je ne vois aucune circonstance qui le justifie, à l'exception de la légitime défense», a-t-il dit.

Parlant de toute évidence à l'intention de ses députés, dont une majorité est en faveur du retablisement de la peine capitale, le premier ministre a cité des paroles de l'ex-premier ministre conservateur, John Diefenbaker, qui lui aussi, dans un discours devant le Parlement, avait rejeté cette punition ultime.

M. Mulroney a souligné qu'une erreur pouvait être commise devant les tribunaux et qu'un innocent pouvait mourir injustement. «L'Etat pourrait éventuellement sanctionner l'exécution d'une personne innocente», a-t-il dit en ajoutant qu'il se refusait à envisager une telle possibilité.

Puis, il a cité des chiffres montrant que dans deux États américains où la peine de mort existe toujours (le Texas et la Floride), le nombre de meurtres est à la hausse. Au Canada, il n'y a pas eu d'exécution depuis 25 ans et la peine de mort est abolie depuis onze ans. Pourtant, a-t-il précisé, en 1986, le taux d'ho-

VOIR MORT EN A 2

... et l'Accord du 3 juin est «immuable»

PIERRE APRIL
de la Presse Canadienne
OTTAWA

L'entente constitutionnelle du Lac Meech, entérinée le 3 juin par les chefs de gouvernements canadiens et provinciaux, est immuable.

Le premier ministre Brian Mulroney n'a pas l'intention de se

laisser influencer par les éventuelles conclusions du Comité mixte qui s'apprete à étudier l'Accord du Lac Meech ni par les critiques de ses opposants. Il n'a pas non plus l'intention de demander aux signataires de l'Accord de se réunir à nouveau et de reconsidérer une version modifiée de l'entente constitutionnelle.

Au cours d'une entrevue accordée à la Presse Canadienne, hier,

le chef du gouvernement canadien a clairement indiqué que ses homologues s'étaient engagés à défendre l'Accord signé aux petites heures du matin, le 3 juin, et que c'est exactement ce qu'ils allaient faire.

«Le Comité mixte fera son travail et ses recommandations, VOIR L'ACCORD EN A 2 SUITE DES INFORMATIONS EN B 1

À jeudi

Demain mercredi, 24 juin, jour de la Fête nationale des Québécois, La Presse ne sera pas publiée. Nous serons toutefois de retour jeudi. Bonne Saint-Jean-Baptiste à tous et à toutes.

Micro-Ondes Caméras Magnétoscopes Téléviseurs

une VRAIE vente

suite et fin

Pour faire place aux NOUVEAUTÉS 88, nous liquidons XXX «demos» et fins de séries à une fraction de leurs prix originaux. SAUREZ-VOUS EN PROFITER? DU 25 AU 30 JUIN (ou jusqu'à épuisement)

Votre Conseiller en Électronique
Dumoulin

Quasar SONY TOSHIBA LUXMAN MITSUBISHI

8390 ST-HUBERT (sud de Métropolitain) 388-4777/388-1122
Service Réparation 783 Mistral (coin 8250 St-Hubert) 271-1732

SPEC ELECTRONIQUE

SUITE DE LA UNE

POSTES

Le conflit aux Postes tourne au vinaigre s'était rendue pour manifester son soutien aux facteurs en grève.

Accompagnée de Bob McGarry, président de l'Union des facteurs du Canada, Mme Carr a tenté vainement, en constatant la gravité de la situation, de calmer les esprits et d'aider à rétablir un semblant d'ordre, tandis que les grévistes bombardaient d'oeufs les camions postaux et assaillaient des coups de leurs pancartes sur les pare-brise et les portes des véhicules.

Au plus fort de la mêlée, Mme Carr a été violemment bousculée par des policiers, ce que voyant, Bill Finlay, vice-président du syndicat, s'est précipité à son secours, s'engageant bientôt dans un violent échange de mots avec un sergent de police.

« Je lui dit de retirer sa veste et son insigne de policier et de venir m'affronter un peu plus loin, en lui promettant de lui faire ravalier ses paroles », devait préciser M. Finlay un peu plus tard.

Mme Carr a déclaré, par l'intermédiaire d'un porte-parole du CTC, que plusieurs agents s'étaient par la suite excusés auprès d'elle, en faisant valoir qu'ils ne s'étaient trouvés là que parce qu'ils en avaient reçu l'ordre.

Parmi les villes touchées au Québec, il y a eu Sherbrooke, Valleyfield, Saint-Jean-sur-Riche-

lieu, Iberville, Drummondville, Rimouski et Maniwaki.

À Sherbrooke, des policiers armés de matraques ont dû intervenir pour repousser les grévistes au moment de la relève du personnel à la station postale de la rue Peel. Par ailleurs, à la succursale Jacques-Cartier, des grévistes ont pénétré sur les lieux et en ont délogé les briseurs de grève à coups de pied et de poing. Des employés surnuméraires ont finalement reçu la protection de la police lorsqu'ils sont venus prendre la relève de ceux qui avaient été chassés un peu plus tôt.

Afin de pallier l'interruption des services postaux, le gouvernement provincial a mis sur pied un réseau temporaire de distribution des chèques aux bénéficiaires de l'aide sociale et des rentes du Québec, de la Commission de la santé et de la sécurité au travail, de la Régie de l'assurance automobile et de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurance. Ce réseau ne prévoit cependant pas la distribution des chèques d'allocations familiales.

Les réseaux de distribution seront aménagés dans les centres Travail-Québec, certains bureaux d'aide sociale de Montréal, ainsi que dans les bureaux régionaux de la Commission de la santé et de la sécurité au travail et des centres de services locaux de la Régie de l'assurance automobile.

Tous les bénéficiaires de ces



La violence a éclaté hier encore sur les piquets de grève des facteurs quand des « briseurs de grève » ont tenté de pénétrer dans l'un des bureaux de poste de London, Ontario. Ci-haut, les policiers passent les menottes au conducteur de camion postal Don Culbert.

LASERPHOTO PRESSE CANADIENNE

programmes pourront consulter les journaux de leur région pour obtenir les détails nécessaires.

Les facteurs sont retournés à leurs postes hier dans quatre villes de l'Ontario, dont Toronto, affectées durant le week-end par les grèves tournantes, mais plusieurs autres municipalités ont à leur tour été frappées, notamment North Bay, Kingston, London, Sarnia et Kitchener.

Postes Canada a diffusé toute fois en soirée un communiqué dans lequel elle soulignait que même si la grève sévissait dans différents centres, les livraisons postales se poursuivaient dans la grande majorité du pays. Dans les endroits affectés par le débrayage, rappelait-on, l'objectif de Postes Canada demeure d'effectuer les livraisons cinq jours par semaine aux établissements d'affaires et deux fois par semaine dans les secteurs résidentiels.

MCINNES

Le NPJ aboutit McInnes mais les libéraux réclament une enquête

cette lettre et nous avons constaté qu'on ne peut porter d'accusations semblables à son endroit », a affirmé M. Robinson.

On peut tout au plus soutenir que le ministre a été victime d'une mauvaise tenue de livres de la part du fiduciaire, a ajouté le député.

Selon M. Robinson, les députés libéraux Sheila Copps et John Nunziata se comportent de manière irresponsable en lançant des accusations aussi graves sans détenir de preuves.

Pour la libérale Sheila Copps, les réponses du ministre ne sont pas suffisantes. « M. McInnes a menti à la Chambre et doit se présenter devant un comité parlementaire pour répondre à toutes les questions », dit-elle.

Tant Mme Copps que M. Nunziata prétendent que le fiduciaire de M. McInnes le tenait au courant de l'évolution de son portefeuille. Le ministre a reçu au moins deux états de compte d'une maison de courtage américaine, disent-ils.

À cela M. McInnes répond qu'il a effectivement reçu quelques copies des états de compte qui parvenaient à son fiduciaire, mais qu'il a exigé que cesse cette pratique dès qu'il en a été informé.

ASTAIRE

Fred Astaire meurt d'une pneumonie à 88 ans

Audrey Hepburn, pour ne citer que les plus célèbres.

Né le 10 mai 1899 à Omaha (Nebraska), Fred Astaire était le deuxième enfant de Frederic et Ann Austerlitz. Il n'avait que quatre ans lorsque sa mère l'inscrivit dans un cours de danse de la ville avec sa soeur Adèle, de 18 mois son aînée.

Les deux enfants firent bientôt preuve d'un tel talent que les parents décidèrent de partir pour New York, où Fred et Adèle furent inscrits au cours de Ned Wayburn, l'homme qui donna toute sa dimension au « tap dancing » (les claquettes). En 1906, Fred et Adèle Austerlitz firent leur première apparition en public dans un petit music-hall de Keyport (New Jersey), dans la banlieue de New York.

Mais c'est en 1917 que Fred et Adèle, qui avaient entre-temps changé leur nom en celui d'Astaire, firent leurs véritables débuts de couple dansant, dans la revue « Over The Top », à Broadway. Si le spectacle fut un fiasco, leur numéro remporta un énorme succès. Six ans plus tard, en 1923, ils s'embarquèrent pour Londres,

vedettes de la revue « For Goodness Sake ».

Le Times de Londres, pourtant réputé pour sa mesure, écrira à cette occasion que « Christophe Colomb aurait certainement trépanné de joie s'il avait découvert Fred et Adèle Astaire après avoir découvert l'Amérique ».

De retour à Broadway commence une longue et fructueuse collaboration avec deux autres personnages légendaires de la musique américaine: George et Ira Gershwin. Le succès continuera jusqu'en 1932, date à laquelle sa soeur annonce à Fred qu'elle quitte la scène pour épouser Charles Cavendish, un Lord britannique.

À un tournant de sa carrière, Fred Astaire considère un moment les propositions que commence à lui faire Hollywood, puis décide de rester à New York pour une nouvelle comédie musicale. L'année suivante, il rencontre et épouse Phyllis Potter, qui devait mourir en 1954.

Peu de temps après son mariage, la Metro Goldwyn Mayer lui offre de tourner « Flying Down to Rio » avec une jeune danseuse quasi-inconnue — Ginger Rogers. Pendant six ans ce couple, qui devait devenir un modèle idéal, sera ovationné par des salles en délire.

Irving Berlin et Jerom Kern signeront pour eux les musiques de comédies telles « Roberta », « Top Hat », « Follow the Fleet », et chaque chanson d'Irving Berlin interprétée par Fred Astaire devait connaître un succès immédiat.

Le couple Astaire-Rogers se sépare en 1939. Entre cette date et 1946, Fred Astaire tourne avec Eleanor Powell, Paulette Goddard et Rita Hayworth, et chaque fois, c'est le succès.

En 1946, il annonce qu'il quitte l'écran, mais en 1948, la MGM lui demande de remplacer son ami Gene Kelly, qui vient de se fouler une cheville, pour « Easter Parade ». Le film consacre son retour éclatant. En 1953, la version cinématographique de « Band Wagon », l'une de ses premières comédies musicales, réunira Fred Astaire et Cyd Charisse, pour un nouveau triomphe.

En 1954, malgré la mort de Phyllis, Fred tourne l'inoubliable « Daddy Long Legs » avec la jeune danseuse française Leslie Caron.

Le succès de Fred Astaire semble tenir du miracle pour les spectateurs, qui ne peuvent imaginer les efforts qu'il s'imposait pour arriver à cette perfection. Tous ceux qui ont travaillé avec lui en ont témoigné: c'était était un bourreau de travail, qui passait parfois plusieurs jours sur une attitude ou un seul geste.

Bien qu'il n'ait jamais reçu d'Oscar pour aucun de ses rôles, l'Académie des arts et des sciences cinématographiques lui avait décerné en 1949 un prix spécial pour sa contribution à la comédie musicale.

Fred Astaire affirmait quant à lui qu'il n'y avait aucun secret à sa réussite: « Le travail, la sueur et une pratique constante, c'est tout », disait-il.

Il se disait par ailleurs toujours surpris d'avoir réussi au cinéma. « Je n'aurais jamais pensé que mon apparence aurait pu intéresser qui que ce soit... » Un directeur de studio devant lequel il s'était présenté un jour, au début de sa carrière, l'avait d'ailleurs tout simplement ignoré avec l'appréciation suivante: « Ne sait pas jouer... ne sait pas chanter... déjà un peu chauve... danse peut-être un petit peu... »

Telle n'était pas toutefois l'opinion de tous ceux qui l'ont connu, à commencer par le président

et Nancy Reagan, qui, dans un communiqué publié par la Maison-Blanche, ont fait part de leur profonde tristesse à la nouvelle de la mort de ce « danseur suprême ». « Fred était une superstar dans tous les sens du mot, et nous nous joignons à la nation tout entière pour pleurer son décès. »

Ginger Rogers, sa principale partenaire, qui a aujourd'hui 76 ans, a déclaré quant à elle: « Je ne pense pas qu'il existe quelqu'un d'autre comme lui: c'était un gentleman qui se trouvait dans une classe à part, et il demeurera insurpassable. »

« Nous avons perdu l'un des plus grands danseurs qui aient jamais vécu, et il sera une inspiration pour tous ceux qui viendront après lui », a commenté tristement Gene Kelly, son ami de longue date.

Gregory Peck, qui avait tourné avec lui « On The Beach », du réalisateur Stanley Kramer, a tenu à souligner que Fred Astaire faisait tout avec une élégance raffinée. « Sa façon de parler, de se déplacer, de s'habiller, tout n'était que grâce et raffinement. » Mais, a-t-il ajouté, l'aisance dont il faisait preuve à l'écran était le fruit d'un travail acharné: « Il répétait pendant des mois avant chaque film, et c'était vraiment le travail qu'il aimait, bien plus que les résultats eux-mêmes. Il acceptait les honneurs, mais sa plus grande récompense était de savoir qu'il avait tout fait pour atteindre la perfection. »

Mais selon Fred lui-même, le plus bel éloge qu'il ait jamais reçu lui fut décerné par la reine Elizabeth d'Angleterre. Rappelant à la souveraine, lors d'une audience en Grande-Bretagne, qu'il avait dansé avec la reine-mère, Elizabeth l'avait repris: « Vous voulez dire qu'elle a dansé avec vous... »

MORT

La peine de mort est immorale, dit Mulroney

micides a été le plus bas depuis les 15 dernières années.

Un sondage publié hier par l'hebdomadaire Maclean's révèle d'autre part que l'appui des Canadiens pour la peine de mort diminue. L'enquête indique que 61 p. cent seulement des gens interrogés sont pour le châtiment capital alors que 38 p. cent s'y opposent.

Un sondage Gallup réalisé en 1982 montrait que plus de 70 p. cent des Canadiens voulaient le rétablissement de la peine capitale. On constate également que depuis la tenue du débat public au Parlement, le nombre de députés en faveur de la peine de mort diminue aussi.

La première journée du débat, le 27 avril dernier, le quotidien The Toronto Star a recensé 47 p. cent d'élus favorables au châtiment, 36 p. cent contre et 17 p. cent parmi les 279 députés refusaient de se prononcer.

Le magazine Maclean's publiait hier une mise à jour des intentions des députés: 44 p. cent signifieraient leur volonté de rétablir la peine capitale, 32 p. cent s'y opposaient toujours et 23 p. cent préféreraient s'abstenir de donner leur opinion.

Par ailleurs, l'ex-ministre Suzanne Blais-Grenier a dénoncé farouchement hier l'intention du gouvernement d'imposer une motion de clôture au débat. « Ce dont nous avons besoin, c'est une réaffirmation de la liberté de parole », a déclaré le député de Montréal-Rosemont. « Nous n'avons pas besoin d'un bâillon ou d'un vote précipité. »

Une demi-douzaine d'autres membres du parti ministériel s'opposent à l'avis de clôture, appuyés en cela par les deux partis d'opposition.

M. Tom Van Dusen, un adjoint du vice-premier ministre Don Mazankowski, a dit que le gouvernement préférerait mettre fin à ce débat après avoir négocié avec l'opposition. Mais il a indiqué que si les libéraux et les néo-démocrates ne voulaient pas coopérer, l'avis de clôture serait présenté en Chambre.

Les deux autres partis se disent prêts à discuter, mais pas avec la menace du bâillon.

Il semble que le gouvernement souhaite mettre fin aux discussions sur cette question vendredi de cette semaine afin qu'un vote puisse être pris au début de la semaine prochaine.

La fin des travaux parlementaires est prévue pour le 30 juin. Si les députés votaient en faveur de la résolution présentée à la Chambre, un comité parlementaire serait créé pour tenir des audiences publiques sur le rétablissement de la peine de mort. Après quoi, il y aurait un vote définitif sur le retour formel de la peine de mort. Il n'est pas dit que ce deuxième vote serait libre et les députés pourraient suivre la ligne de conduite de parti.

L'ACCORD

... et l'Accord du 3 juin est « Immuable »

mais en ce qui me concerne, a-t-il déclaré, laissez-moi vous dire que l'Accord du Lac Meech est un document impressionnant qui réaffirme enfin l'unité du Canada et que je n'ai aucune hésitation à le recommander au reste du pays, tel que négocié.

Le premier ministre a aussi affirmé qu'il n'avait pas l'intention de mettre en péril les fragiles résultats de cette dernière ronde de négociations en se laissant influencer par les critiques de l'ac-

cord qui aimeraient bien le voir rouvrir pour toutes sortes de considérations.

« Nous avons conclu une entente, a-t-il dit, et nous avons convenu de la recommander aux législatures provinciales et aux Parlement canadien tel quel, c'est ce qui va se passer et c'est ce que je vais faire. »

Selon le premier ministre, le pas que le Canada a franchi, avec le rapatriement du Québec, est suffisamment important pour qu'il soit considéré comme immuable. « Il y aura pas d'autres négociations », a-t-il dit.

« La situation continuera d'évoluer, a poursuivi M. Mulroney, puisque chaque génération a ses préoccupations, mais les valeurs de base demeurent les mêmes, les questions fondamentales demeurent immuables. »

Dans son esprit et dans celui des 10 autres premiers ministres des provinces qui ont pris plus de 20 heures à faire l'unanimité sur un texte constitutionnel acceptable, « il y aura sans aucun doute des précisions et améliorations à apporter en temps opportun. »

À ceux qui ont prétendu que le caractère multiculturel devrait être reconnu dans cet Accord au même titre que celui de la minorité francophone, le premier ministre a refusé de céder. « Pour moi, a-t-il dit, le document rencontre toutes les exigences d'un Canada uni et fort. »

Pour lui, l'affirmation multiculturelle du pays « a été suffisamment enrichie » pour l'instant, même s'il reconnaît que le document est encore imparfait.

Quant aux peuples autochtones qui ont réclamé vigoureusement une reconnaissance explicite dans l'Accord du Lac Meech, le premier ministre leur promet d'y revenir. « Les peuples autochtones, a-t-il dit, savent ce que nous recherchons; dans leur cas, je ne suis pas prêt à tourner la page. »

Le premier ministre sait aussi qu'il ne sera pas toujours facile d'assurer le suivi de cet Accord, surtout au chapitre de la défense et de la promotion des minorités linguistiques, mais il est prêt à intervenir si un des gouvernements signataires obliait sa minorité linguistique officielle.

« Les minorités linguistiques, a-t-il dit, méritent le respect, des encouragements et le soutien... Je compte sur tous les intervenants de la Confédération pour donner suite à cette notion logique... Le gouvernement que je dirige n'aura aucune hésitation à supporter et à défendre les minorités linguistiques là où elles se trouvent. »

Le premier ministre estime qu'il n'a pas trop cédé dans ce marché constitutionnel. « Nous avons dessiné et articulé, a-t-il dit, une vision du Canada plus généreuse et ouverte tout en reconnaissant le caractère distinct du Québec. »

La consultation, selon lui, est indispensable et démontre une certaine forme de courage politique. « L'unité et la tolérance, a-t-il souligné, passent par la consultation... La voie facile c'est de s'enfermer au 24 Sussex (sa résidence officielle) et d'émettre des directives... Ce qui est plus difficile, c'est de prendre le temps d'écouter les gens et de bâtir des consensus. »

DOMINIC

Tant pis pour Dominic...

le ministère de l'Éducation. Il fallait donc supprimer quelques éléments du plan original.

L'aménagement intérieur et le terrassement ne sont pas encore complétés; pourtant, on a déjà décidé de substituer la tuile à la céramique; remplacé le « pavé uni » par de l'asphalte ou de la tourbe. Et on a « coupé » les quatre arbres avant même de les planter. Dans un tel contexte, quoi de mieux pour faire baisser un devis que de supprimer un ascenseur? Tant pis pour Dominic. Et tant pis pour son aide technique, qui devra régulièrement le prendre dans ses bras pour le conduire au troisième étage.

Le Comité de parents de la Commission scolaire a bien tenté de régler le problème. Lors de la dernière assemblée des commissaires, le 16 juin, il a déposé une proposition demandant le respect des plans initiaux et l'installation d'un ascenseur dans la nouvelle école de Saint-Hilaire. La proposition a été battue par huit contre sept. Mais quatre des commissaires étaient absents. Le vote aurait-il pu être différent? C'est ce que croit Mme Morin. « Je pense à demander une reconsidération du vote lors de la prochaine assemblée, en août », dit-elle.

C'est le directeur de la Commission scolaire de l'Argile bleue, M. Paul-Yvon Proulx, qui a recommandé aux commissaires de refuser les fonds pour l'installation d'un ascenseur. « D'autres écoles, sur le territoire de notre Commission scolaire, sont entièrement accessibles aux handicapés, explique M. Proulx. Les écoles Le Tournesol et Le Petit Bonheur, à Belloeil, sont équipées d'un ascenseur. Dominic Morin pourrait s'y rendre tout aussi facilement, un minibus de la Commission étant à son service pour ses déplacements. »

Oui. Mais Dominic ne serait plus dans sa municipalité. Ses camarades ne seraient plus les mêmes. Et il n'aurait pas eu son cadeau de fête.

Bourassa invite les Québécois à préparer leur avenir culturel

Presse Canadienne
QUÉBEC

■ La Fête de la Saint-Jean cette année « revêt une importance particulière puisque nous sommes à consacrer le caractère distinct de notre société afin d'accroître notre sécurité culturelle et de relever les défis auxquels l'avenir nous convie déjà ».

Tel est le message adressé hier au peuple québécois par le premier ministre du Québec Robert Bourassa, à l'occasion de la Fête nationale du 24 juin. « Notre Fête nationale constitue un retour opportun à nos sources profondes qui nous permet de consolider les valeurs que nous partageons et,

de ce fait, de mieux préparer l'avenir auquel, collectivement, nous aspirons », a déclaré M. Bourassa dans un communiqué envoyé hier.

Selon le chef du gouvernement québécois, « le Québec est mieux outillé que jamais pour mettre à contribution l'extraordinaire potentiel humain qui anime chacune de ses régions, ces milieux riches de solidarités où s'élaborent et s'expriment la vie et la culture de notre peuple ».

Au nom du gouvernement du Québec, le premier ministre souhaite à toutes et à tous « une Fête nationale remplie de joie, de chaleur et à la mesure d'un enthousiasme qui n'a d'égal que notre confiance en l'avenir ».

RECOMMANDATIONS D'ARROSAGE

La Presse, en collaboration avec l'Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE), publie chaque jour ces recommandations.

Les règlements municipaux régissant l'arrosage des pelouses existent dans le but de répartir la demande aux périodes de pointe. Certaines études ont révélé que la production journalière de l'eau potable peut augmenter jusqu'à 40% par rapport à la production moyenne.

Le respect de ces règlements permet donc d'éviter, sinon de diminuer, les problèmes de baisse de pression et de pénurie d'eau toujours désagréables, mais surtout désastreux lors d'un incendie.

| MUNICIPALITÉS | ADRESSES | | MUNICIPALITÉS | ADRESSES | |
|---------------------|----------|----------|----------------------------|----------|----------|
| | Paires | Impaires | | Paires | Impaires |
| Acton Vale | 2 | NR | Pierrefonds | X | 2 |
| Beloil | 2 | X | Pointe-Claudet | 2 | NR |
| Bromont | 2 | NR | Roxboro | X | 2 |
| Dollard-des-Ormeaux | X | 2 | St-Basile-le-Grand | 2 | X |
| Deux-Montagnes | 2 | X | St-Bruno-de-Montarville | 2 | X |
| Farmham | 2 | NR | St-Eustache | 2 | X |
| Granby | X | 2 | St-Hubert | 2 | NR |
| Grande-Île | 2 | X | St-Jean-Baptiste | 2 | X |
| Ile Perrot | X | 2 | St-Joseph-du-Lac | 2 | NR |
| Joliette | 2 | NR | St-Jovite | X | 2 |
| Kirkland | 2 | NR | St-Mathias | X | 2 |
| Lachenaie | X | X | St-Raphaël-de-l'Île-Bizard | X | 2 |
| La Plaine | X | 2 | St-Agathe-des-Monts | 2 | NR |
| La Prairie | 2 | X | St-Anne-de-Bellevue | 2 | X |
| Laval | 1 | NR | St-Genève | X | 2 |
| Le Gardeur | 2 | X | St-Madeleine | 2 | X |
| Mascouche | 1 | 1 | St-Marthe-sur-le-Lac | 2 | NR |
| McMasterville | 2 | X | St-Thérèse | X | 2 |
| Mirabel | 1 | X | Terrebonne | X | X |
| Montréal | 1 | NR | Vaudreuil | X | 2 |
| Mont St-Hilaire | 2 | X | Verdun | 1 | NR |
| Oterburn Park | 2 | X | | | |

Légende: X — Interdit
NR — Arrosage non recommandé car humidité suffisante dans le sol
1 — Arrosage recommandé de une (1) heure
2 — Arrosage recommandé de deux (2) heures

LA MÉTÉO

| Québec | | |
|--------|------|---------------|
| Min. | Max. | Aujourd'hui |
| 10 | 25 | Ciel variable |
| 15 | 27 | Ciel variable |
| 12 | 27 | Ciel variable |
| 12 | 27 | Ciel variable |
| 12 | 27 | Ciel variable |
| 12 | 24 | Ciel variable |
| 8 | 24 | Ciel variable |
| 6 | 20 | Ciel variable |
| 6 | 20 | Ciel variable |
| 6 | 18 | Ciel variable |
| 6 | 18 | Ciel variable |

| États-Unis | | | | | |
|------------|------|------|--------------|----|----|
| Min. | Max. | Min. | Max. | | |
| Boston | 16 | 19 | N.-Orléans | 24 | 31 |
| Buffalo | 21 | 28 | Pittsburgh | 21 | 30 |
| Chicago | 21 | 30 | S. Francisco | 11 | 19 |
| Miami | 27 | 32 | Washington | 23 | 32 |
| New York | 19 | 24 | Dallas | 24 | 33 |

| les capitales | | | | | |
|---------------|------|------|-----------|----|----|
| Min. | Max. | Min. | Max. | | |
| Amsterdam | 8 | 16 | Madrid | 15 | 30 |
| Athènes | 18 | 28 | Moscou | 16 | 25 |
| Acapulco | 26 | 35 | Mexico | 12 | 22 |
| Berlin | 11 | 17 | Oslo | 11 | 17 |
| Brazzaville | 8 | 19 | Paris | 10 | 20 |
| Buenos Aires | 11 | 16 | Rome | 12 | 26 |
| Copenhague | 11 | 20 | Séoul | 17 | 29 |
| Gênes | 10 | 17 | Stockholm | 11 | 20 |
| Hong Kong | 28 | 33 | Tokyo | 16 | 25 |
| La Caire | 22 | 33 | Trinidad | | |
| Liège | 16 | 32 | Vienne | 7 | 21 |
| Londres | 11 | 19 | | | |

La Quotidienne

Trage d'her

à trois chiffres 525

à quatre chiffres 0554

26-2-01

Mardi, le 23 juin 1987.

Les citoyens prennent d'assaut l'hôtel de ville de Montréal

MARIANE FAVREAU

Le conseil municipal de Montréal a été littéralement pris d'assaut, hier, plusieurs citoyens ayant des problèmes à régler avec l'administration.

Pas moins de 35 personnes se sont inscrites à la période de questions ouvrant l'assemblée, si bien qu'on lui a consacré environ une heure et trente minutes.

Il y avait d'ailleurs une telle pagaille dans la hall, avant l'assemblée, que le président du conseil a dû intervenir pour tenter de donner la parole à un peu tous les groupes.

Comme si cette soirée devait s'inscrire sous le signe de la protestation, des bébés pleurnichaient, et des enfants criaient dans le hall tandis que les citoyens tentaient d'obtenir des engagements de la part du conseil municipal.

Autour de l'hôtel de ville, une centaine de grévistes, employés de l'AMARC, scandaient des slogans pour faire avancer leurs négociations tandis que leurs porte-parole posaient leurs questions (en vain) au conseil.

Jusqu'à l'association RCM du domaine Saint-Sulpice qui est venue contester la décision de « son » administration d'enfouir des déchets pendant encore sept ans dans la carrière Miron. En guise de protestation, on portait des T-Shirts avec l'inscription « Fermons le dépotoir » dans le dos, et un dessin des installations sur le devant.

Le président de l'association RCM du domaine qui borde le dépotoir, M. Pierre Gauthier, a déclaré que les citoyens en ont assez et qu'ils comptaient sur le RCM pour mettre fin à ces inconvénients.

La solution du RCM local est simple: « Cessons de déverser des déchets dans le trou, et mettons-y de la terre. Qu'on le fasse pendant 10 ou 15 ans, ça n'a pas d'importance. Au moins ça ne sentira pas », explique-t-on.

Le président du comité exécutif de Montréal a été ferme sur un point: la cimenterie fermera ses portes en septembre, que Miron le veuille ou non. Mais il signale que la compagnie refuse toujours de signer le bail qui la lie à la Ville, et

qui stipule justement la fermeture de la cimenterie au jour dit.

D'autre part, une représentante de la « Coalition pour une eau saine » demande à la Ville de verser à la fluoration de l'eau.

Overdale: le suspense dure

Les résidents de l'îlot Overdale, menacés d'expulsion par un projet de développement, ont également interrogé l'administration sur ce qui les attend. Ils ont voulu savoir si la Ville allait encore de l'avant dans ce projet, alors que seuls 15 des 77 locataires actuels pourraient payer le loyer des nouveaux logements (de \$385 pour un studio à \$475 pour deux chambres). Le conseiller Arnold Bennett s'inquiète également.

John Gardiner, membre de l'exécutif en charge de la question, assure que « l'offre qui est sur la table est une offre excellente ». Et que « l'entente de principe continue à en être une qui, pour nous, doit se réaliser ». (Des rumeurs laissent entendre qu'elle pourrait être remise à plus tard.)

Il rappelle que la Ville s'est engagée à faire des démarches pour obtenir des subventions au loyer pour une quinzaine de résidents éligibles; qu'une vingtaine pourraient bénéficier de Logirente. Il aurait aussi proposé que certains acceptent de vivre dans un HLM.

M. Gardiner, tout en notant le peu de pouvoirs de la Ville dans une situation comme celle-ci, a indiqué qu'on a tout de même de « bonifié » le projet: plan d'ensemble pour le nouveau développement de \$100 millions qui créera plus de 500 unités de logements au centre-ville; obligation de remplacer 72 logements perdus; obligation d'intégrer certains éléments architecturaux des façades victorienne actuelles.

Mme Carole Burgess, l'une des porte-parole du groupe et Me Dominique Neuman, voudraient que le projet soit suspendu afin que les négociations se poursuivent avec les résidents. « On venait à peine de commencer à négocier. » Ils voudraient même qu'on soumette cette question à l'une des commissions du conseil municipal pour étude plus approfondie.

Plaza Alexis-Nihon: incendie accidentel, conclut le commissaire John McDougall

La décision du commissaire-enquêteur surprend le procureur des propriétaires

JEAN-PAUL SOULIÉ

Surprise générale, hier, quand le commissaire-enquêteur aux incendies Me John McDougall, a décidé de publier son rapport sur l'incendie qui a ravagé la tour No 1 de la Plaza Alexis-Nihon, le 26 octobre 1986, sans attendre que la Cour supérieure ait disposé de la requête en évocation prise par le propriétaire de l'immeuble. La requête avait en quelque sorte « gelé » le dossier.

L'incendie est d'origine accidentelle, a conclu le commissaire-enquêteur, et bien qu'il soit probable qu'une défectuosité électrique soit à l'origine du sinistre, la destruction complète de la bâtisse n'a pas permis d'en fournir la preuve directe.

Le commissaire-enquêteur aux

incendies pour la Ville de Montréal, Me John McDougall, à la suite de l'enquête publique qu'il a lui-même suspendue le 20 mars 1987, a publié son rapport hier.

Dans ce document de trois pages, le commissaire-enquêteur rappelle qu'il a suspendu son enquête le 20 mars « en raison de la requête en évocation toujours pendante devant la Cour supérieure », requête déposée par les procureurs des propriétaires de la Plaza Alexis-Nihon qui disaient ne plus croire en l'impartialité du commissaire-enquêteur.

« Mon enquête est terminée, et je rend mon verdict, malgré la demande d'injonction, a déclaré Me McDougall à La Presse. Rien ne peut m'aider à dire qu'il s'agit d'un incendie criminel, et c'est ça mon seul mandat ».

« Je n'ai aucune juridiction

pour déterminer s'il y a responsabilité civile », écrit le commissaire-enquêteur dans les considérations précédant son verdict. Il résume les témoignages de quatre travailleurs qui se trouvaient à l'intérieur de la bâtisse le dimanche 26 octobre, ainsi que ceux de deux gardes de sécurité. Il évoque aussi les recherches effectuées en son nom dans les ruines par l'ingénieur-conseil R.T. O'Keefe et une vingtaine d'ingénieurs et d'experts de la section des incendies criminels de la police de la CUM. Lui-même a assisté à ces recherches à au moins deux reprises. À la suite de ces recherches, 350 pièces à conviction ont été identifiées et préservées.

Le procureur des propriétaires de la Plaza Alexis-Nihon, Me Guy Pepin, ne cachait pas sa surprise, hier soir. Mais il n'avait pas eu le temps d'approfondir le verdict du

commissaire-enquêteur. « Je suis d'accord avec le commissaire McDougall, a déclaré Me Pepin à La Presse. L'enquête ne doit ni aider ni nuire aux recours devant les tribunaux civils. Elle devait être complète ou ne pas être. Maintenant, tout va se passer au civil, mais plus personne n'aura accès aux documents de la Ville de Montréal. Dans l'enquête du commissaire, on pouvait obtenir ces documents ». Me Pepin s'est dit « un peu amusé, mais aussi frustré » par ce verdict. « Le commissaire a rendu le verdict qu'il aurait pu rendre sans enquête ».

« Nous avons l'impression que le Commissaire couvrirait le Service des incendies et les pompiers, et c'est pour ça que nous avons présenté la requête en évocation. Mais l'affaire devient maintenant quelque peu académique ».



Les membres du Syndicat des travailleurs et travailleuses de Terre des Hommes (CSN) ont manifesté hier soir devant l'hôtel de ville de Montréal réclamant un règlement dans les meilleurs délais.

PHOTO DENIS COURVILLE, LA PRESSE

Il ne reste plus que trois points à régler entre l'AMARC et le syndicat des employés

La Ronde fonctionne malgré l'absence des 350 syndiqués en lock-out

GEORGES LAMON

Même si l'écart entre les parties s'est beaucoup rétréci depuis le début du conflit entre l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC) et le Syndicat des travailleurs et travailleuses de Terre des Hommes (CSN), il reste néanmoins trois points importants à négocier avant un règlement possible.

Les trois points en suspens concernent les salaires, la clause touchant l'embauche d'étudiants et le travail accompli par la quarantaine de responsables de secteurs et de zones.

Du côté salarial, le syndicat réclame toujours un taux horaire de \$8 la première année — l'AMARC offre 11,5 p. cent sur trois ans dont \$6,79 la première année. Pour ce qui est de la question de l'embauche des étudiants, l'AMARC, qui a déjà consenti à abolir l'obligation de résidence montréalaise, exige toutefois le statut réel d'étudiant pour l'obtention d'un emploi à La Ronde. Cette clause, selon Michel Prévost, porte-parole syndical, est entièrement discriminatoire, allant même à l'encontre de la Charte québécoise des droits et libertés. Enfin sur la question de l'emploi de responsables de zones plutôt que celui des syndiqués dans le cas du temps supplémentaire, le syndicat en fait également un point d'honneur.

Le porte-parole syndical, tout en admettant que le climat s'est amélioré et que les parties sont maintenant « beaucoup moins éloignées d'un règlement qu'elles ne l'étaient », a avoué, hier, à La Presse, que les trois points encore en litige font partie d'un tout. Il pourrait toujours y avoir négociation, mais, à son avis, la « clause étudiant » représente une « priorité absolue » et il n'y a pas de discussions sur ce point.

« Nous voulons toujours en arriver à un règlement pour le 24 juin, a encore noté Michel Prévost. C'est un objectif raisonnable et souhaitable pour tout le monde ».

Par ailleurs, il a confirmé n'avoir reçu aucune réponse à la demande d'intervention dans le dossier, de Mme Léa Cousineau, responsable du secteur Loisirs au Comité exécutif de la Ville de Montréal. Hier soir, les syndiqués sont même allés s'enquérir de la situation pendant la période de

questions au conseil municipal de Montréal. Ils ont manifesté toute la soirée autour de l'hôtel de ville, et certains entendaient même tenir une « vigile » tant que le conflit ne sera pas réglé.

En réponse aux questions posées au conseil, Mme Léa Cousineau a expliqué qu'il lui est « difficile de prendre position sur ce qui doit se régler à la table de négociations ». Reprenant le même thème, le maire Doré a ajouté que ce n'est pas aux cols bleus que doivent se comparer les employés de l'AMARC, mais aux autres parcs d'amusement.

Du côté de l'AMARC, son porte-parole, Guy Nadeau, s'est réjoui du rapprochement des parties, mais a signalé que certaines demandes syndicales sont « irréalistes », notamment celle du salaire qui se chiffre par 22 p. cent d'augmentation, la première année.

Il n'empêche que La Ronde peut malgré tout fonctionner en l'absence des quelque 350 syndiqués en lock-out depuis le 3 juin. La centaine de cadres, payés \$100 par jour pour le travail supplémentaire, sont prêts à assumer la

releve tout l'été, au besoin. « Nous sommes capables de continuer à faire 56 heures en quatre jours, a expliqué M. Nadeau. Depuis trois semaines, nous sommes conditionnés à cela. Et jusqu'ici ça fonctionne ».

Les négociations n'étant que suspendues, les parties doivent les reprendre avec le conciliateur du ministère du Travail, M. Claude DeFoy. Mais aucune date précise n'a encore été arrêtée.

Finalement, c'est jeudi à 16 heures que les syndiqués seront appelés à voter sur les nouvelles propositions patronales.



PHOTO DENIS COURVILLE, LA PRESSE

Me Dominique Newman et Carole Burgess, du comité des résidents de l'îlot Overdale, demandent encore un peu de temps pour poursuivre les négociations.

123 chefs d'accusation contre deux entreprises de remorquage

EMMANUEL BILODEAU

Deux entreprises de remorquage et quatre de leurs administrateurs ont comparu et plaidé non coupable, hier matin, devant la Cour des sessions de la paix, à 123 chefs d'accusation en rapport avec de présumées intimidations d'automobilistes et rétention illégale de véhicules.

Il s'agit de la société Remorquage québécois à vos frais, de son président M. Robert Salois et d'un administrateur, M. Peter Dahmen, de même que la société Remorquage direct, dirigée par MM. Pierre et Michel Daneau. Ils risquent tous des amendes pouvant aller jusqu'à \$20 000.

La date de leur procès sera connue le 14 juillet prochain alors que le procureur de l'Office de la protection du consommateur, Me Marc Bergeron, qui agit comme procureur de la poursuite, insistera auprès du juge pour qu'on dispose rapidement du dossier.

Au terme d'une enquête menée par l'OPC, Me Bergeron a décidé de porter des accusations après

avoir reçu une centaine de plaintes portées par 41 automobilistes montréalais entre décembre 1985 et avril 1987. On accuse les prévenus d'avoir enfreint les dispositions de deux lois provinciales relatives au recouvrement des créances.

La Presse a de plus appris que des accusations au criminel pourraient être portées dans d'autres cas liés au remorquage privé. « Nous étudions actuellement des plaintes qui ont été signalées à la police. Nous avons décidé d'intervenir et avons l'intention ferme de porter des accusations », a déclaré Me Denis Laliberté, procureur de la Couronne et chef de l'équipe de droit criminel de la Cour municipale de Montréal.

Les comparutions en relation avec ces accusations se feront probablement vers le 13 ou le 20 juillet, a ajouté Me Laliberté. « Il s'agira d'accusations de vol ou tentative de vol, de méfait et d'entrave au travail des policiers ».

« Quand on commence à se taper sur la gueule, il faut intervenir », a conclu le procureur.

Un homme de 24 ans est accusé du meurtre de l'ingénieur Kounelis

La police recherche toujours le fils de la victime qui aurait été enlevé

JOYCE NAPIER et GILLES ST-JEAN

Un homme de 24 ans a comparu hier, devant le juge Mauric Allard, de la Cour des sessions, pour répondre du meurtre de l'ingénieur de 63 ans, Peter Kounelis, dont le corps a été trouvé vendredi dernier dans les escaliers de l'immeuble qu'il habitait au 3445 de la rue Drummond.

Menottes aux poignets, vêtu d'une chemise à carreaux, d'un pantalon noir et chaussé de sandales, Mohamad Nasir Ameeri, le regard perdu, a passé trois minutes devant le tribunal pour être formellement accusé du meurtre sans préméditation du sexagénaire. Il a été reconduit en cellule et reviendra devant la Cour des sessions pour son enquête préliminaire lundi prochain, le 29 juin.

L'avocat du prévenu, Me Bernard Schneider, a soutenu plus tard que son client, arrêté samedi matin, avait été battu à plusieurs reprises par les policiers qui voulaient savoir, semble-t-il, où était le fils de la victime, Jean-Pierre Kounelis, 12 ans, qui a disparu avec un sus-

pect, dans la rue Drummond, peu après le meurtre de son père. Le jeune garçon n'a pas encore été retrouvé.

Les recherches se poursuivent toujours, hier soir, afin de retrouver l'adolescent.

Me Schneider a dit aux journalistes en conférence de presse que son client maintient qu'il n'est pas impliqué dans le meurtre et ne sait rien de la disparition du jeune Kounelis. De plus, a dit le procureur, après l'interrogatoire, son client a été conduit samedi à l'Hôpital Saint-Luc parce qu'il souffrait de contusions au visage et sur les jambes. Un rapport médical, a ajouté l'avocat, indique que son client avait des blessures. M. Nasir Ameeri lui a dit, a affirmé hier Me Schneider, que les policiers lui ont donné plusieurs coups derrière la tête lors de l'interrogatoire, pour obtenir des renseignements sur le jeune disparu.

L'avocat a exigé qu'un enquête interne de la police soit menée sur cette affaire. Il a refusé de donner le nom du policier qui aurait battu son client.

« Ce n'est pas en frappant mon client qu'on retrouvera cet enfant », a commenté l'avocat en ajoutant que son client a eu tout simplement la malchance

de se trouver « au mauvais endroit au mauvais moment ».

Par ailleurs, on sait que Mme Lela Kounelis, la mère du petit Jean-Pierre, a offert dimanche soir \$20 000 à quiconque pourrait fournir des indices qui permettraient de retrouver son fils.

Tout ce qui s'appelle policier en service, à la CUM, s'est vu remettre une photo de l'adolescent. Les enquêteurs dans cette affaire ont reçu beaucoup d'appels téléphoniques hier, mais aucune piste sérieuse ne semblait se manifester en soirée. Même des médiums ont communiqué avec la police afin d'annoncer la mort de l'adolescent, qui faisait du reste l'objet des titres de certains journaux hier.

Quoi qu'il en soit, Peter Kounelis, la victime, était ingénieur pour la Ville de Montréal et la Communauté urbaine de Montréal depuis 25 ans. Le jour du meurtre il devait toucher \$16 000 en guise de dernier paiement pour sa Jaguar noire. Un premier versement de \$6 000, que les policiers ont retrouvé, avait été remis à l'ingénieur. Après le crime, le suspect aurait quitté l'immeuble à toute vitesse tenant le jeune Kounelis par la main.

Hier, Me Schneider a refusé de faire des commentaires au sujet de l'achat de cette voiture par son client.

Fiscalité: Levesque refuse de se laisser imposer les vues d'Ottawa

DENIS LEBARRÉ
du bureau de La Presse
OTTAWA

Le gouvernement fédéral peut faire ce qu'il veut de ses taxes, il n'est pas question qu'il impose unilatéralement ses vues sur la fiscalité québécoise, a soutenu hier le ministre québécois des Finances, M. Gérard D. Levesque.

Pour le ministre québécois, il est fort possible que le Québec puisse harmoniser, au moins en partie, sa fiscalité aux principes fédéraux. «Je pense que tout cela peut se rencontrer après discussions», a-t-il soutenu devant quelques journalistes.

Toutefois, a-t-il précisé plus tard à l'Assemblée nationale, cette «harmonisation» ne saurait être que partielle, «parce que l'on ne s'harmonise jamais en tout avec le gouvernement fédéral. Nous avons nos propres champs politiques et cela se traduit par une harmonisation partielle», a-t-il dit.

«Nous pourrions envisager une telle coopération avec le gouvernement fédéral mais à nos conditions», a prévenu le ministre, rappelant notamment qu'avec de projet de réforme fiscale, le Québec encaissait un manque à gagner de \$185 millions jusqu'en 1991.

Mais surtout, M. Levesque n'est pas du tout inquiet des propos tenus, en fin de semaine, par le ministre fédéral des Finances, M. Michael Wilson, dans lesquels plusieurs ont vu un ultimatum.

À Rimouski, samedi, M. Wilson parlant de sa réforme devant un groupe de comptables, avait prévenu que: «même si c'est pas possible d'avoir les provinces nous (Ottawa) irons de l'avant (avec la réforme)».

«Mouton plumé»
«Le gouvernement fédéral pourra accaparer nos champs de taxation dans ce nouvel oeuisme. Comment cette réforme pourra-t-elle se faire sans que l'on se fasse plumer comme le mouton qu'autrefois nous avions comme symbole», a lancé en Chambre, le

critique péquiste aux Finances, M. Jean Garon.

Pour M. Levesque, il n'est pas question d'y voir une menace à l'autonomie des provinces dans le secteur de la taxe de vente. Au surplus, a-t-il précisé hier, il n'est pas question que Québec batte en retraite sur ses mesures du dernier budget, basées sur des exemptions d'impôt pour les ajuster à la sauce fédérale des crédits d'impôt.

Sur la fiscalité indirecte, Ottawa est déterminé à modifier sa taxe de 12 p. cent qui, imposée au niveau du manufacturier, handicape lourdement les entreprises canadiennes face à leur concurrentes étrangères.

Or, a rappelé M. Levesque, le livre blanc fédéral retient au moins trois options pour ces modifications, dont deux peuvent être appliquées sans le concours des provinces.

Ottawa pourrait ainsi décréter une forme de «taxe sur la valeur ajoutée (TVA)» ou une «taxe sur les opérations commerciales», deux options qui n'entraîneraient

pas l'application de la taxe de vente des provinces.

«Nous continuerons (dans ces cas) à faire ce que nous faisons jusqu'à maintenant. Il n'est jamais question qu'on impose quoi que ce soit au Québec», a-t-il soutenu.

C'est seulement si Ottawa voulait amalgamer toutes les taxes, même provinciales, qu'il aura besoin de l'assentiment des provinces. «On peut imaginer une taxe de vente du Québec qui pourrait être harmonisée avec des dispositions fédérales, mais il va falloir que nous y trouvions l'intérêt des contribuables québécois», a soutenu M. Levesque.

Dans les couloirs du Parlement on souligne que rien n'empêcherait non plus Ottawa d'imposer sa propre taxe au niveau du consommateur. Politiquement toutefois il aurait alors à subir l'odieux d'un geste toujours impopulaire, et devrait faire face aux provinces, qui occupent déjà 75 p. cent du champ de la taxation à la consommation.

Québec veut réduire l'indemnisation des accidentés de la route

Presse Canadienne
QUÉBEC

Le ministre des Transports, Marc-Yvan Côté, propose une réforme majeure de l'indemnisation des accidentés de la route.

M. Côté a déposé hier à l'Assemblée nationale un avant-projet de loi où il indique plusieurs changements majeurs au régime actuel. L'avant-projet de loi devrait normalement être débattu pendant les prochains mois en commission parlementaire avec auditions de mémoires.

Les changements proposés par le ministre, s'ils sont agréés, auront pour effet de réduire sensiblement les coûts des prestations d'indemnisation versés par l'État aux accidentés:

— en remplaçant plusieurs rentes viagères ou indemnités

de revenus par des montants forfaitaires;
— en forçant un accidenté à exercer un emploi dès le moment où sa santé s'est stabilisée;
— en transformant l'indemnité pour séquelle permanente en paiement unique d'un maximum de \$125 000.

En outre, le délai maximum autorisé pour déposer une réclamation pour des blessures subies lors d'un accident de la route sera réduit de trois à un an.

La veille du jour où il a déposé son avant-projet de loi en Chambre, M. Côté avait publié un communiqué annonçant une légère diminution des frais d'immatriculation des véhicules à compter du 1^{er} août.

Procédure inhabituelle, M. Côté avait transmis son communiqué un dimanche, alors que les bureaux de la Régie de l'assurance-automobile et les officines gouvernementales sont fermés.

Un important enjeu électoral, prévoit Raymond Garneau

GILLES GAUTHIER
du bureau de La Presse
OTTAWA

La réforme en profondeur de la taxe de vente fédérale sera un enjeu important de la prochaine campagne électorale, a déclaré hier le député libéral de Laval-des-Rapides, Raymond Garneau.

M. Garneau participait à une conférence de presse des principaux membres du comité des finances des Communes, qui annonçait qu'il tiendra des audiences publiques sur la réforme fiscale.

«La réforme de la taxe de

vente, de dire M. Garneau, peut amener des perturbations auxquelles le gouvernement ne veut pas faire face avant l'échéancier électoral».

«Mais, ajoute-t-il, il m'apparaît que l'opinion publique va réclamer non seulement du gouvernement mais aussi des partis d'opposition des politiques assez précises». La réforme deviendra de ce fait une question importante lors de la prochaine campagne.

Peu importe que les libéraux soient au gouvernement ou dans l'opposition, poursuit le député, ils devront fournir des réponses aux questions de la population.

On leur demandera ce qu'ils feraient s'ils étaient au gouvernement, alors que les conservateurs devront dire exactement ce qu'ils feront s'ils sont réélus.

Le 4 septembre de l'an prochain, les conservateurs auront été au pouvoir depuis quatre ans. Selon le ministre des Finances, Michael Wilson, il faudra au moins un an pour mettre en place un nouveau système de taxe de vente, et ce à compter de la date de son adoption, étape qui n'est pas à la veille d'être franchie.

Le président du comité, le conservateur ontarien Don Blenkarn, s'est dit d'avis qu'avec la réforme de la taxe de vente, les citoyens pourront jusqu'à un certain point décider s'ils paieront plus de taxes ou pas. Bien sûr

cette taxe touchera-t-elle la plupart des biens et services, mais, selon lui, ceux qui décideront d'économiser et d'investir ne paieront pas davantage, alors que ceux qui choisiront d'être de «gros consommateurs» devront déboursier plus.

Étant donné, sur un autre plan, qu'il n'y a pas de taxe de vente nationale aux États-Unis, M. Blenkarn croit qu'un pourcentage de taxe élevé sur les produits vendus au Canada encouragera la contrebande.

Le principal représentant du NPD au sein du comité, Michael Cassidy, a pour sa part réitéré au nom de son parti son opposition à ce qu'on allège l'impôt sur le revenu en accroissant les taxes à la consommation et à ce qu'on im-

pose une taxe sur les aliments. M. Garneau est prêt pour sa part à étudier le passage d'une forme de revenus à l'autre, mais estime qu'on ne devrait pas taxer les loyers, les aliments, le vêtement, etc.

Le comité de treize membres tiendra à partir du 31 août prochain et pendant tout le mois de septembre des audiences qui auront lieu à Ottawa, dans les Maritimes et dans l'Ouest canadien et qui porteront essentiellement sur l'impôt sur le revenu des particuliers et des compagnies. Il rencontrera aussi des représentants de tous les gouvernements provinciaux et il espère soumettre un rapport préliminaire le 6 novembre prochain.

Pour ce qui est de la taxe de vente, le comité attendra les ré-

sultats des pourparlers entre Ottawa et les provinces à ce sujet avant de préciser les modalités de son examen du projet. Mais, de dire M. Blenkarn, le comité tiendra d'autres audiences publiques sur cette question, que les provinces aient accepté ou non en novembre prochain de participer à une taxe de vente nationale.

La bataille de chiffres s'est poursuivie hier aux Communes. Un million de Canadiens de plus paient de l'impôt depuis 1985 à cause des politiques du gouvernement conservateur, a lancé la députée libérale Aileen Nicholson. C'est parce que 840 000 d'entre eux sont maintenant en mesure d'en payer parce qu'autant d'emplois ont été créés depuis l'élection de 1984, a rétorqué le ministre Wilson.

Picotte, Chevrette et Brassard témoignent au procès de Roma Hains

LIA LEVESQUE
de la Presse Canadienne

Un ministre du gouvernement libéral et deux anciens ministres péquistes du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ont témoigné, hier, à la reprise du procès pour vol et fraude du député libéral de Saint-Henri Roma Hains.

L'actuel ministre, M. Yvon Picotte, et ses deux prédécesseurs péquistes, MM. Jacques Brassard et Guy Chevrette, sont venus expliquer le fonctionnement du programme Opération-comtés, par l'intermédiaire duquel des subventions étaient versées aux organismes de loisir dans chacune des 122 circonscriptions.

Le témoignage du ministre libéral et des deux ex-ministres péquistes a permis d'établir «le pouvoir totalement discrétionnaire du député» sur le nombre et l'identité des organismes à qui il choisit de verser les subventions.

En vertu du programme Opération-comtés, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche versait chaque année une somme donnée, disons \$3,5 millions, qu'il répartissait équitablement entre les 122 comtés, selon des critères donnés: nombre d'électeurs, indice de richesse du comté, nombre de municipalités, etc.

Ensuite, le ministre avait chacun des 122 députés qu'il bénéficiait d'une enveloppe budgétaire oscillant entre \$20 000 et \$35 000, selon le comté.

Pouvoir discrétionnaire

À partir de ce moment, il appartenait entièrement au député de recommander au ministre les bénéficiaires des subventions et les montants de celles-ci. Son pouvoir discrétionnaire était total sur le nombre d'organismes de loisir et lesquels, ont tour à tour répété MM. Picotte, Chevrette et Brassard.

Il est courant, a expliqué M. Chevrette, qu'un député reçoive

de dans son comté deux fois plus de demandes qu'il ne peut agréer.

Le député de chaque circonscription doit simplement formuler ses recommandations au ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Le MLCP émet ensuite un chèque à l'ordre de cet organisme.

Parfois le chèque est directement envoyé à l'organisme requérant mais, souvent, le député demande à recevoir lui-même le chèque pour le remettre en main propre à l'organisme de son comté. «C'est une façon pour un député de se faire photographier par un petit journal local», justifiait en riant le député péquiste de Joliette Guy Chevrette.

L'ex-ministre Brassard a bien indiqué qu'à partir du moment où un député recommandait au ministre de subventionner tel organisme de son comté, et que cet organisme était bien un groupe local, voué au loisir, il «n'avait pas de raison de refuser la recommandation du député». Pour répondre aux critères, l'organisme devait simplement être un groupe local, voué au loisir «au sens large du terme», ont expliqué les ex-ministres Brassard et Chevrette.

Il appartenait ensuite à l'organisme subventionné de décider ce qu'il faisait avec l'argent reçu. «Un groupe de l'âge d'or pouvait acheter un piano ou faire un voyage à Québec ou s'en servir pour du fonctionnement interne», a cité en exemple le député péquiste de Lac-Saint-Jean Jacques Brassard.

M. Yvon Picotte a même ajouté que son rôle comme ministre était de «veiller à ce que l'enveloppe budgétaire ne soit pas dépassée d'un seul sou». En ce sens, il n'avait pas à intervenir dans les recommandations formulées par les 122 députés.

L'ex-ministre Brassard a aussi résumé en une phrase la philosophie du programme de subventions Opérations-comté. «Tout le programme reposait sur la confiance à l'égard du député».

Si votre argent ne fructifie pas aussi vite que vous le souhaitez, renseignez-vous sur Le Compte Optimum.



Pour vous faciliter l'accès à des taux d'intérêt élevés, la BNE a créé Le Compte Optimum, un compte d'épargne pour investisseurs, à intérêt quotidien. Généralement, le taux d'intérêt sur les soldes quotidiens de \$5.000+ ou plus est égal ou supérieur au taux applicable à nos dépôts à terme de 30 jours. Sur les soldes de \$10.000 ou plus, il est encore plus élevé. Sur ceux de \$25.000 ou plus... encore plus élevé! Le Compte Optimum est d'un fonctionnement simple. En fait, il s'agit d'un compte d'épargne qui

vous permet d'optimiser le rendement de votre investissement sans immobiliser vos fonds. Vous disposez d'un livret de Compte Optimum ou, si vous le préférez, vous pouvez demander de recevoir un relevé de compte mensuel.

Pour en savoir plus sur Le Compte Optimum, rendez-vous à une succursale BNE et en même temps, renseignez-vous également sur Le compte Accélération*, un compte chèques à intérêt élevé avec tirage de chèques sans frais*.

À la BNE, vous avez tout à gagner!
*Aucun intérêt n'est versé sur les soldes à la fermeture inférieurs à \$5.000.
*Sous réserve d'un solde mensuel minimum de \$500.

Le Compte Optimum, compte investissement, est offert par la Société hypothécaire BNE et garanti par La Banque de Nouvelle-Écosse. TM Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse. ©Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.



Un nouveau Protecteur du citoyen

Presse Canadienne
QUÉBEC

Le Québec aura un nouveau Protecteur du citoyen à compter du 31 août.

Le sous-ministre de la Justice Daniel Jacoby remplacera M. Yves Labonté à ce poste, a-t-on appris hier.

Le premier ministre Robert Bourassa doit présenter une motion à cet égard à l'Assemblée nationale aujourd'hui, mais le texte de la motion était disponible pour la presse dès hier.

M. Jacoby était sous-ministre de la Justice sous la précédente administration péquiste, poste qu'il a conservé avec la venue au pouvoir du régime Bourassa.

Dix-huit ans plus tard, les USA réclament toujours l'extradition de deux ex-felquistes

JOYCE NAPIER

■ C'est finalement hier, 18 ans après le crime qu'on leur reproche, que s'est ouverte l'enquête en extradition de deux anciens membres du Front de la libération du Québec que les autorités américaines recherchent pour le détournement vers Cuba, en mai 1969, d'un Boeing 727 qui assurait la liaison Miami-New-York.

C'est devant le juge Jean-Guy Riopel, de la Cour supérieure, que s'est amorcée l'audition de cette requête, interrompue une première fois il y a trois ans, lorsqu'un autre juge du même tribunal décidait que les autorités américaines avaient attendu trop longtemps pour réclamer que les deux « fugitifs » d'autrefois soient jugés sur leur territoire. Plusieurs témoins sont venus identifier les deux ex-felquistes, Alain Allard, 40 ans, et Jean-Pierre Charette, 44 ans, ainsi que des photos prises lors de leur arrestation en 1979.

On sait que MM. Allard et Charette sont revenus volontairement de Cuba, après un exil de 10 ans, en 1979 pour être immédiatement arrêtés à l'aéroport. Les deux hommes avaient beaucoup fait parler d'eux à la fin des années 60 alors que, membres de la cellule Pierre-Paul Geoffroy, ils participaient à des attentats à la bombe. Ils étaient jugés à Mont-



Alain Allard

réal, après avoir plaidé coupable; puis ils ont été condamnés à six mois d'emprisonnement.

Ce n'est toutefois qu'en 1984 que les États-Unis devaient réclamer leur extradition pour le détournement du Boeing des *National Airlines*. Personne ne pouvait comprendre pourquoi les autorités américaines avaient attendu cinq ans après le retour des ex-felquistes pour tenter leur requête.

En effet, il y a trois ans, en défense, Mes Pierre Poupart et Ronald Pi-



Pierre Charette

card, avaient invoqués un article de la Charte canadienne des droits et libertés qui stipule qu'un accusé doit être jugé dans des « délais raisonnables ».

Le juge Réjean Paul, de la Cour supérieure, qui avait entendu la requête en extradition, devait finir par la rejeter notant que cet « oubli » de cinq ans des Américains constituait bien un délai « extraordinaire et inexplicable ». Les deux ex-felquistes,

de conclure le juge, étaient protégés par la Charte.

Mais les États-Unis devaient tenir bon et plaider leur cause jusque devant la Cour suprême du Canada. Les avocats du gouvernement américain affirmaient notamment que la décision du juge Paul donnait une application « extra-territoriale » à la Charte canadienne privant ainsi les États-Unis d'un droit dont ils jouissent en vertu d'un traité d'extradition signé avec le Canada.

Dans une décision presque unanime, le plus haut tribunal du pays devait ordonner la reprise des procédures d'extradition, en mai dernier, faisant valoir qu'effectivement l'article de la Charte invoqué en défense ne pouvait pas s'appliquer à des gouvernements étrangers.

Hier, à la reprise de cette procédure, le gouvernement américain, représenté par Mes Robert Marquis et Jacques Letellier, a fait venir plusieurs témoins pour identifier les deux ex-felquistes dans la salle d'audience et sur des photos. Il y a eu cependant des contradictions quant à l'identité des deux hommes. En guise de document d'identification, les autorités américaines avaient envoyé, dans le cadre de leur requête, les photocopies des photos prises au moment de l'arrestation. Certains témoins jurèrent que M. Allard n'avait pas de barbe à son retour de Cuba, alors que dans la photocopie il en porte une. La barbe a-t-elle été ajoutée dans la photocopie?, se demandait-on hier en salle d'audience. Y aurait-il erreur sur la personne?

La procédure continue aujourd'hui.

Pierre Foglia

Chroniques ontariennes

Des nounours et des camions



FERGUS, Ontario

J'ai quitté Toronto par le nord, avec l'idée d'aller faire une chronique heavy métal sur les aciéries, les fonderies, bref toutes ces horreurs technologiques et industrielles qui font la richesse des pays et aussi leur laideur...

Je m'enlignais à peu près sur Guelph, Kitchener et Waterloo, des noms qui donnent le frisson et pour avoir moins peur et me sentir moins seul, je m'étais plogué sur un vieux Neil Young, celui de *Out On The Week End* et de *Old Man*.

C'est pas brillant d'aller faire du vélo dans un parc industriel, en plus, il faisait si chaud ce jour-là que l'asphalte collait aux roues. Et il y avait les camions, 12 millions de trucks no brakes et autant de truckers no brain... Je n'avais plus qu'une idée: sortir de là. J'ai flyé tout droit. Je n'ai jamais vu Guelph ni Kitchener, ni Waterloo. Quand je me suis arrêté, 100 kilomètres plus loin, j'étais dans un village au nord de nulle part et à l'ouest de rien.

Ça va plus vite à écrire qu'à pédaler, ce qui vient de me prendre deux paragraphes m'a pris en réalité la journée... Je me suis couché trop fatigué pour fermer la TV qui parlait encore de maladie, juste avant de sombrer j'ai entendu un médecin expliquer que pour diagnostiquer la maladie d'Alzheimer on demandait au patient de réciter les mois de l'année à l'envers, et je me suis endormi plein d'admiration pour la science qui en plus d'être scientifique est aussi pleine de trucs... Je me suis réveillé un peu plus tard pour entendre que Michel Rivard et Pauline Julien seraient à Toronto pour la Saint-Jean, je vous donne la nouvelle sous toutes réserves, la voix de la TV me parvenait de très loin, pour vous dire comme je ne suis sûr de rien, je me suis rendormi en me demandant lequel des deux était chauve...

C'est seulement le lendemain matin que j'ai appris que le village où j'avais passé la nuit la TV ouverte s'appelait Fergus et que c'était la capitale mondiale des nounours en peluche.

Je vous entends penser « Allons donc! », et c'est aussi ce que j'ai dit à la dame qui m'a reçu à la chambre de commerce de Fergus: « Come on! Des nounours en peluche! ». Alors la voilà qui se lève, qui tire un gros scrapbook d'une étagère, et se met à en tourner les pages.

— Pour quel journal travaillez-vous, m'avez-vous dit?

— La Presse à Montréal...

— Celui-là?... Elle pointait du doigt un article de *La Presse* du 12 mai dernier, daté de Fergus et ainsi titré: « 12000 collectionneurs d'ours en peluche se réunissent en congrès... »

— Savez madame, il ne faut pas croire tout ce qui est écrit dans les journaux...

Je me suis quand même laissé raconter l'histoire. Cela a commencé il y a quatre ans, un soir à une réunion de la chambre de commerce, on cherchait une idée pour fêter Victoria Day, ne me demandez pas c'est quoi, mais ça a rapport avec le reine du même nom. Bastion d'orangistes, Fergus ne manque pas une occasion de démontrer sa loyale dévotion à la Couronne britannique. Mais les suggestions ce soir-là volaient bas, on parla même d'épluchette de blé d'Inde ce qui, au mois de mai, est vraiment idiot, et on voit par là que la dévotion n'est pas forcément source d'inspiration. C'est alors que quelqu'un lança en l'air: « Pourquoi pas une journée *Teddy Bear*?... Les enfants apporteraient leurs nounours, les habilleraient, les exposerait et on remettrait des prix aux plus originaux... La chose fut annoncée dans le village et la région mais, surprise, au jour dit, ce ne furent pas des enfants mais des adultes qui se présentèrent avec leurs nounours en peluche!

Certains n'en avaient qu'un seul, un peu gênés d'avouer qu'ils le traînaient depuis la garderie, et d'autres sont venus avec toute une collection... Il y a effectivement des adultes qui sont très attachés à leurs ours, on en fit la découverte ce jour-là. Je ne sais pas si c'est une bonne nouvelle, du moins ce n'en est pas encore une mauvaise, les « psy » n'ayant pas encore trouvé à quelle bavure du subconscient on doit le *Teddy Bear* syndrome de Fergus. J'y verrais plutôt, quant à moi, une sympathique passion de nature à nous rappeler qu'avant de descendre du singe, l'homme descend de l'enfant, et que c'est quand il s'en souvient qu'il est le moins con.

Mais revenons à nos ours, le hasard fit qu'un grand collectionneur d'ours en peluche habitait Fergus. M. Lee Wansbrough qui se manifesta aussitôt l'événement annoncé et le parraina depuis lors. Je l'ai rencontré, c'est une montagne de 300 livres de large et sept pieds de haut, retraité, il passe son temps à s'occuper de sa collection de 400 ours « qui ont tous un nom et une personnalité », dit-il. Je le crois à moitié, on devine que le collectionneur s'est médiatisé, qu'il passe souvent à la télé ce qui suffit à gâcher les meilleures natures. Il est devenu lui-même tellement ours savant que la dame de la chambre de commerce sort de sa cage pour le faire danser devant les journalistes de passage.

Et puis en quatre ans l'événement s'est un peu boursoufflé. Il est devenu « international », tandis que Fergus s'élevait au rang de capitale mondiale de l'ours en peluche... Mondial, s'est vite dit. Il s'est trouvé le 16 mai dernier à Fergus des gens de la Saskatchewan, de l'Ohio, du Michigan, de Toronto, ce n'est pas ce que j'appelle le monde, ni même ses environs...

— Il y en avait aussi un de Chicoutimi, a ajouté la dame de la chambre de commerce avec fierté, et sans y mettre d'intonation ironique...

Voilà qui change tout! S'il y en avait un de Chicoutimi, évidemment! Mondial, mets-en! L'événement est quasiment cosmique...

C'est *weirdo* l'Ontario. Je ne dois pas être le premier à dire que c'est une manière de Californie du nord. On y sent l'argent et aussi ce raffinement qui vient avec la richesse, mais bizarrement intégré, comme si ça n'avait pas été prévu...

En pleine campagne bâtarde (bâtarde parce que ce n'est ni la campagne, ni la banlieue, un champ de blé d'Inde succédant à un parc industriel high tech lui-même coincé entre deux vergers), sur une merdouille de route toute droite (la 6), oups!, tout à coup, une petite auberge paysanne, oups! une autre, et juste sous la 401, 30 kilomètres au nord d'Hamilton, vraiment no where, oups! un petit café-restaurant, avec des rideaux, aux fenêtres, des nappes sur les tables et sur la nappe des myosotis dans un verre. J'y ai pris une meringue glacée avec un expresso. Le plat du jour était un boudin aux pommes, avec une entrée de chèvre chaud...

C'est *weirdo* l'Ontario. Et pas du tout comme on s'imagine au Québec. Il y a des monsieurs très graves qui font des expositions de nounours, il y a des myosotis sur les tables des restaurants, et il y a des camions. Des millions de putains de saloperie de camions.

FORFAIT ÉTÉ

Offrez-vous des vacances de rêve: votre chambre, le repas du soir, le petit déjeuner et la pratique gratuite des activités sportives (piscine extérieure, voile, planche à voile, pédalo, canot, tennis, badminton, bicyclette, golf miniature, salle d'activité physique). L'hébergement et les activités sportives sont gratuits pour les enfants de moins de 18 ans partageant la chambre des parents.

Tout compris **73\$**
(Prix par personne par jour en occupation double d'une chambre régulière, incluant la taxe et le service.)



LE MANOIR DU LAC DELAGE

HÔTEL DE VILLEGIATURE ET CENTRE DE CONGRES

43 Ave du Lac, Ville du Lac Delage (Québec) G0A 4P0
RÉSERVATIONS (418) 848-2551 / 1 800 463-2841

PRÊTS

commerciaux seulement sans nantissement. Rapid Finance Co. Ltd. 342-4488



DALE CARNEGIE® Fondateur et auteur du livre « Comment se faire des amis »

DEVENEZ PLUS CONFIAINT EN VOUS-MÊME

GRÂCE AU COURS DALE CARNEGIE®

HOMMES et FEMMES

- Sachez parler en public
- Ayez une conversation intéressante
- Communiquez efficacement
- Améliorez vos relations humaines
- Apprenez à contrôler la tension et les soucis

LES COURS DÉBUTENT LE JEUDI 16 JUILLET À 18 h 30

Appelez pour rendez-vous: **285-1287** Présenté par E.J. Glowka & Ass. 300, Léo-Pariseau, Suite 714 (angle des Pins et du Parc)

LE GOÛT DU PÊCHER A CONQUIS LE QUÉBEC

LE PEACHTREE SCHNAPPS DE KUYPER. DÉJÀ LA LIQUEUR DOMESTIQUE LA PLUS VENDUE AU QUÉBEC.

Savourez le goût du pêcher, nature, avec ou sans glaçon, ou bien dans un cocktail.



L'ORIGINALE!

de Kuyper



Côté prêt à payer le prix pour mettre fin aux embouteillages

Les travaux routiers doivent nuire le moins possible à la circulation

du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Le gouvernement du Québec est prêt à payer le prix pour mettre fin aux embouteillages monstres « totalement inadmissibles » causés par les travaux routiers dans la région métropolitaine, a soutenu hier le ministre des Transports, M. Marc Yvan Côté.

« Peu importe que ça coûte plus cher. Si c'est 7 à 10 p. cent de plus, c'est le gouvernement qui va l'absorber », a lancé hier le ministre, fulminant encore de s'être retrouvé, samedi der-

nier, coincé sur la route 132, sans accès au pont Jacques-Cartier. Au surplus, aucun travail ne s'effectuait sur ce tronçon réduit à une voie.

En poussant à bout la patience des automobilistes, ces embouteillages « peuvent être la cause d'accidents », a soutenu le ministre qui entend bien qu'à l'avenir, des mécanismes permettant de nuire le moins possible à la circulation soient prévus dans les contrats.

Sur l'île de Montréal, le problème avait été réglé dès l'an dernier, en faisant effectuer de nuit ces travaux routiers.

Dépôt du projet de loi fédéral sur les produits dangereux utilisés au travail

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Le gouvernement fédéral a déposé un projet de loi visant à protéger les travailleurs contre les produits dangereux.

Le projet de loi, déposé hier par les ministres de la Consommation et des Corporations, Harvie Andre, et du Travail, Pierre Cadieux, jette les bases du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

Ce nouveau système obligera les fabricants à apposer des mises en garde sur les contenants renfermant des matières dangereuses et à préparer des fiches signalétiques qui fourniront des renseignements supplémentaires sur les dangers du produit et les mesures de précautions à prendre.

Il sera cependant possible aux fabricants de taire les renseigne-

ments de fabrication qu'ils considèrent confidentiels.

Ils devront cependant faire valoir leurs revendications devant un nouveau conseil composé de représentants syndicaux, du secteur industriel et des provinces.

Enfin, des programmes d'éducation des travailleurs seront mis en place pour les informer des procédures de sécurité nécessaires pour la manutention, l'utilisation et l'entreposage des matières dangereuses.

Le ministre Cadieux a déclaré hier en conférence de presse que le programme allait améliorer la santé des travailleurs, augmenter la productivité, et ainsi, injecter plus de \$1 milliard de dollars annuellement dans l'économie.

Il a expliqué que le problème des accidents et des blessures faisait perdre un plus grand nombre

de journées de travail, 16 millions

en 1985, que les conflits de travail.

« À l'heure actuelle, les renseignements sur les matières dangereuses utilisées au travail sont souvent incomplets, contradictoires ou non-existants », a déclaré M. Cadieux.

Le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail palliera à cette lacune et devrait permettre au Canada de se placer à l'avant-garde en ce qui concerne la protection des

travailleurs contre les effets nocifs des produits dangereux, a soutenu le ministre du Travail.

MM. Cadieux et Andre ont tenu à souligner l'esprit de collaboration qui a entouré la préparation du nouveau programme.

Des consultations ont été effectuées auprès du secteur industriel, du mouvement syndical et des autorités fédérales et provinciales au cours des quatre dernières années, consultations qui ont abouti à un consensus.

Coûteux incendie au Conseil national de recherche

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Du matériel de laboratoire

d'une valeur de \$500 000 appartenant au Conseil national de recherche du Canada a été détruit en fin de semaine au cours d'un incendie qui a aussi causé des dommages de près de \$50 000 aux immeubles.

Un chercheur rattaché au Conseil, dont le laboratoire a été détruit dans l'incendie, a prédit qu'un long délai pourrait s'écouler avant que les appareils ne soient remplacés et qu'il puisse reprendre ses recherches sur la structure chimique de la couche protectrice d'ozone qui entoure la Terre.

L'incendie, qui a pris naissance quand deux contenants de produits chimiques se sont enflammés, a été maîtrisé par les pompiers d'Ottawa tôt samedi matin, environ 40 minutes après qu'un garde de sécurité eût aperçu les flammes.

En constatant l'ampleur des dommages, samedi après-midi, un chercheur du CNRC, Jim Sloan, a affirmé que le budget déjà restreint du Conseil pourrait ne pas permettre le remplacement du matériel avant un bon bout de temps.

Avec une équipe de trois personnes, Sloan avait entrepris des expériences sur les réactions chimiques se produisant dans l'ozone — un sous-produit gazeux de l'oxygène qui entoure la planète et qui filtre les rayons ultraviolets provenant du soleil et qui sont dangereux pour les êtres humains.

En vertu des politiques du gouvernement fédéral, les appareils endommagés n'étaient pas assurés.

TIP TOP

ÉCONOMISEZ JUSQU'À

1/2 PRIX

Solde d'été

Complets À PARTIR DE

119⁹⁹

ÉCONOMISEZ JUSQU'À 1/2 PRIX

Vestes de style blouson

À PARTIR DE

19⁹⁹

ÉCONOMISEZ JUSQU'À 1/2 PRIX

Chemises sport à manches courtes

9⁹⁹

et plus

ÉCONOMISEZ JUSQU'À 1/2 PRIX

Cravates motifs assortis

À PARTIR DE

5⁹⁹

ÉCONOMISEZ JUSQU'À 1/2 PRIX

Vestons sport pour l'été

À PARTIR DE

79⁹⁹

ÉCONOMISEZ JUSQU'À 1/2 PRIX

Pantalons tout-aller

À PARTIR DE

19⁹⁹

ÉCONOMISEZ JUSQU'À 1/2 PRIX

TIP TOP

Notre tradition est synonyme de qualité et de bons prix.

Plus de 200 000 \$ en prix et 16 automobiles

Liste des gagnants de la Tombola Centrale

Gagnants des automobiles!

- Zena et Fred Colwell Moncton (N.-B.)
- Mildred Hill Truro (N.-E.)
- Eve Stolberg Downsview (Ont.)
- Gerald et Esther Banfield Kamloops (C.-B.)

Gagnants des montants de

1000 \$

- Preston MacAskill Winsloe (I.-P.-É.)
- Allan Jobson, St. Stephen (N.-B.)
- Carl / Esther Robinson Albany (I.-P.-É.)
- L. Burnice Heffler Bedford (N.-E.)
- JoAnne M. Roy Charlottetown (I.-P.-É.)
- Florence Baker New Minas (N.-E.)
- C. Maxwell Lingley Saint-Jean (N.-B.)
- Ernest A. Ferguson Black River Bridge (N.-B.)
- George et Joan Dickie Sussex (N.-B.)
- Robert W. King, Dieppe (N.-B.)
- Reginald Crosby, Waverly (N.-É.)
- George et Margaret Walk'r Sussex (N.-B.)
- Charles et Lily Glendenning Moncton (N.-B.)
- Gordon R. Wort Woodstock (N.-B.)
- Edward Reesor Toronto (Ont.)
- Shirley Gorday Grande Prairie (Alta.)
- John M. Sperry Petite Rivière (N.-É.)
- Ina M. Prince, Newcastle (N.-B.)
- Bernice Laing, Matsqui (C.-B.)
- Jean et Bert Nash Pasadena (T.-N.)

Trust Central

Vous construisez l'Étément central.

TÊTES D'AFFICHE

Guy Pinard



Amende honorable

Les élèves de l'école secondaire Sophie-Barat, qui avaient fait parler d'eux récemment en s'adonnant à un « lance-bouffe » d'un goût douteux, ont décidé de s'amender en remettant un chèque de \$1600 à Pierre Marcell, directeur de Les enfants OXFAM. Bernard Grégoire, commissaire du quartier et vice-président de la CECM, et Normand Lachance, conseiller à la région nord, assistaient à la cérémonie, de même que des parents membres du comité d'école, des enseignants ainsi que la direction de l'institution.

AU GÉNÉRIQUE

Guy Bellsie, maire de Saint-Eustache, et Pierre Carrière, président de la Corporation des fêtes de Saint-Eustache, présideront au lancement de l'album-souvenir de la Fête du 150^e anniversaire des patriotes, réalisé par André Giroux et Claude-Henri Grignon demain, à 10h, dans les jardins du manoir Globensky.

Le Parc historique national Fort-Chambly sera le théâtre, du 24 au 28 juin, d'un marché public à l'ancienne organisé par le cercle Joseph-Octave-Dion et le bureau de tourisme de Chambly. De nombreux artisans (luthier, archetier, forgeron, ébéniste, tisserand, maréchal ferrant, armurier) vous initieront aux métiers d'autrefois. Pour renseignements: 658-1200.

Taillefer Côté-Burnham, agence d'art, propose jusqu'au 28 juin une exposition des peintures récentes de Marilou Esquerre et de photos d'Alexandra Botelho, deux artistes d'origine philippine. Pour renseignements: 287-9010.



M. Esquerre

Le premier Grand prix canadien de peinture, organisé par les Artistes-peintres créateurs associés du Québec, se déroulera du 24 juin au 2 juillet, dans le Vieux-Saint-Eustache. Pas moins de 365 professionnels sont inscrits, et le vernissage

aura lieu le 24 juin, à 14h, à l'église de Saint-Eustache. Pour renseignements: 473-4218.

La 13^e présentation d'Antiquités Bonaventure aura lieu du 25 au 28 juin, à la place Bonaventure cela va de soi. Pour renseignements: 933-6375.

Le Club de chasse et pêche Saint-Bernard sera l'hôte d'un tournoi de pêche, du 26 au 28 juin, au profit de la fondation Lucie-Bruneau. Le tournoi aura lieu à Châteauguay sous la responsabilité de Donald Rousseau et Ross Coallier. Pour renseignements: Francoise Côté-Sénécal au 527-2376.

Gilles Simard convie les membres de Le groupe nature et patrimoine inc. à un week-end dans la Beauce, les 26, 27 et 28 juin à l'occasion des fêtes qui marquent le 250^e anniversaire de fondation de la Beauce. Plusieurs visites à caractère touristique ou didactique sont au programme. Pour renseignements: 681-1303.

Suzon Colette, de l'école Notre-Dame-des-Victoires, a réalisé le dessin gagnant du concours d'affiche organisé par le Mouvement national des Québécois à l'occasion de la fête de la Saint-Jean-Baptiste. Sa bourse de \$200 lui a été remise par Roland Chausse, président du MNQ. Le dessin de Suzon a été reproduit sur 10000 affiches.

Roger Larose est le nouveau président du Conseil d'administration du Centre de référence du Grand-Montréal. Parmi les directeurs, on note la présence

du conseiller André Berthelet, président du conseil municipal de Montréal.

L'UQAM remettait récemment une prime à l'excellence à trois étudiants, pour souligner la qualité des mémoires présentés dans le cadre de la maîtrise en Éducation. Le recteur Claude Corbo a fait la présentation à Suzanne Boucher, France David et Alain Poirier.

Denis Demers et Jean Gobell ont reçu le premier prix de \$10000 du concours Devenez entrepreneurs, pour leur projet de firme de consultants en génie forestier. C'est une initiative du ministère de l'Industrie et du Commerce et du collège Édouard-Montpetit.

Le Conseil d'administration de la Société de transport de la Rive-Sud de Montréal a procédé à la nomination de Louise Gravel, maire de LeMoine, à la présidence du Conseil. Par la même occasion, la STRSM a accordé un nouveau contrat de cinq ans à Georges Molini, président directeur général de la société.

Louis-Claude Paquin, chercheur au Centre d'analyse de textes par ordinateur à l'UQAM, a reçu le Prix de la meilleure conférence lors d'un colloque organisé à Avignon, en France, sous le thème Les systèmes experts et leurs applications.



L.-C. Paquin

La Sopexa (Canada) Ltée, propose le premier concours du meilleur sommelier en vins et spiritueux de France, dont la finale se déroulera à Montréal le 15 mars 1988, laquelle sera précédée de quart-de-finales et de demi-finales régionales. Les bulletins d'inscription doivent parvenir à la Sopexa avant le 3 août 1987. Le gagnant du premier prix recevra deux billets aller-retour Montréal-Paris en première classe avec Air France, et un séjour d'une semaine à l'hôtel Méridien de Paris.

Le musée Pierre-Boucher, de



De la grande visite

Ambassadeur du Festival d'été de Lanaudière, le célèbre Alexandre Lagoya (à gauche) rendait visite à Roger D. Landry, président et éditeur de La Presse (un des commanditaires du festival), en compagnie du réputé pianiste canadien Louis Lortie (à droite). Les trois hommes ont évidemment causé de musique.

PHOTO PIERRE MCCANN, LA PRESSE

Trois-Rivières, propose jusqu'au 19 août, une exposition de peintures, dessins et sculptures réunis sous le thème Héritage d'hier et de demain. Ces oeuvres sont dues à des artistes québécois des XVIII^e et XIX^e siècles comme Antoine Plamondon, Jean-Baptiste Roy-Audy, Adolphe Rho, Rodolphe Duguay, Leo Arbour et Jean Jacques.

Christine Marshall, artiste de la faune réputée, a fait don de sa gravure intitulée Mon érable préféré à la ville de Dorval. Le don a été effectué dans le cadre de l'exposition de ses oeuvres, qui se poursuit jusqu'au 28 juin, au centre culturel de Dorval.

Le Moulin à musique, organisme sans but lucratif, est à la recherche d'une personne qui compose, arrange et joue de la musique, pour la création d'un spectacle. Pour renseignements: Jean Regnier, 276-0014.

Le cabinet d'avocats Drouin et Associés annonçait récemment qu'il se joignait à Leduc et Associés pour former le cabinet Leduc, Drouin et Associés.

La brasserie Molson annonçait il y a quelque temps ses personnalités les plus marquantes dans le réseau de distribution. Les élus furent: Chrystian Drainville, des Laurentides, gerant régional de l'année; Claude Duval, de la région ouest de Montréal, gerant de l'année; Claude Gaudreau, de région nord de Montréal, vendeur de l'année; Michel Fuller, de Saint-Jérôme, agent de l'année.

Gilles A. Baril, président des conférences internationales IEEE Montech 86, apprenait récemment avec beaucoup de plaisir que son organisme était le lauréat du Transnational Award of



G. Baril

fert par l'Institute of Electrical and Electronic Engineers. Cette année, cette manifestation aura lieu du 9 au 13 novembre.

Louise van Peborgh, du centre Immaculée-Conception, rappel-

le aux intéressés que la piscine du centre est ouverte tous les samedis et dimanches, de 13h à 16h. Pour informations: 527-1256.

Marthe Carrier, des relations publiques d'Environnement Canada—Parcs, annonce que l'organisme vient de publier une brochure intitulée L'église anglicane St-Stephen. Cette église est située à proximité du fort Chambly. On peut se procurer cette brochure, au prix de \$4,00, auprès de 170 librairies commerciales associées au Centre d'édition du gouvernement du Canada. Pour renseignements: 283-5063.

Janine Côté a été récemment réélue au poste de présidente de la Corporation professionnelle des technologues médicaux du Québec. Mme Côté est membre du bureau des administrateurs depuis 1975.



J. Côté

Louis Boileau, réparateur de câbles à Dorion, vient de terminer sa 40^e année de service chez Bell Canada.

Gordon MacLachlan, vice-président à la recherche de l'Université McGill, et Guy Berthiaume, du Service de la recherche et de la création de l'UQAM, ont été élus respectivement président et secrétaire-trésorier de l'Association canadienne des administrateurs de recherche universitaire.

L'organisme Loisirs pour personnes handicapées Inc. procédait récemment à l'élection de son nouveau conseil d'administration. Les nouveaux élus sont: Bertrand Primeau, président; Danielle Desmarais et Yvette Loisel, vice-présidents; Jean-Pierre Allaire, secrétaire; Mario Tombari, trésorier; Yves Beauregard, Nicole Dequoy, Marc Latraverse, Paul Mauffette, Helen Munson, Gerard Pominville, Pierre Proulx, Christian Seuron, Joel Silcoff et Edith Strauss, directeurs.

A JEUDI

Au Concorde, la fête bat son prix.

95\$ Par chambre Par nuit



Sur les Champs-Élysées de Québec

Québec, l'été. Ville de fête. Ville de spectacles. Ville d'ambiance chaleureuse.

Et l'hôtel Loews Le Concorde est au milieu de la grande célébration estivale. Tout près, sur Grande Allée, les cafés-terrasses, les restaurants gastronomiques, les boîtes de nuit accentuent l'agrément des feux d'artifice, des expositions, des concerts.

Venez vivre Québec, l'été. Du 28 juin au 5 juillet, venez profiter de notre forfait avantageux. Pour 95 \$*, nous vous proposons:

- une chambre spacieuse avec un très grand lit ou deux lits doubles
- un laissez-passer pour la piscine extérieure chauffée, la salle d'exercices et les saunas
- un passeport d'une journée pour un tour de ville par autobus Carrousel ou le transport au Vieux-Port.

Alors, n'attendez pas que la neige tombe pour savourer les délices de l'été à Québec. Communiquez avec nous, dès aujourd'hui. Téléphonnez sans frais directement au Concorde en composant 1-800-463-5256. Et réservez.

*CONDITIONS: Par chambre, par nuit, en occupation simple ou double. Aucuns frais pour les enfants de moins de 14 ans partageant la chambre d'un adulte. Les réservations doivent être faites à l'avance. Le nombre de chambres est limité et ces tarifs peuvent être modifiés en tout temps.



LOEWS Le Concorde HOTEL SUR GRANDE ALLÉE

Vive la Vie! Vive la Compagnie!

1225, Place Montcalm, Québec (Québec) Canada G1R 4W6

VISITE LIBRE



À l'occasion de la Fête nationale du Québec, le Sporting Club du Sanctuaire invite tous les Montréalais à venir visiter ses installations, de 12 h à 17 h.

Nos membres sont priés de noter qu'il n'y aura aucune activité ce jour-là.

Bonne Fête

6105, av. du Boisé, Montréal H3S 2V9 tel. 737-0000

LE SPORTING CLUB DU SANCTUAIRE



Plus vos besoins financiers se compliquent, plus vous apprécierez la facilité avec laquelle il vous est possible de souscrire un emprunt auprès du Trust National.

Le besoin d'acheter une voiture se fait d'abord sentir. Vient ensuite le temps d'acheter une maison. Et, plus tard, une deuxième voiture. Vous songez à rénover votre maison? Ou tout simplement à une maison plus grande? Peut-être même désirez-vous investir? Au Trust National, nous comprenons bien que la complexité de vos besoins s'accroît avec votre réussite. Nous avons donc fait de l'emprunt une démarche d'une grande simplicité :

Un : Passez nous voir ou appelez-nous. Vous trouverez nos taux concurrentiels et apprécierez sûrement la célérité et la courtoisie de notre personnel.

Deux : Nous remplissons ensemble une demande de prêt.

Trois : Confiez-nous la suite des opérations. Nous vous obtiendrons rapidement le prêt ou l'hypothèque qui sera conçue pour répondre à vos besoins.

**PROLONGÉ JUSQU'AU
15 JUILLET**
*Hypothèque sans frais
1/2% de rabais sur les prêts
à la consommation!*



TRUST NATIONAL

Une Compagnie de la National Victoria et Grey Trustco

La façon la plus simple d'emprunter est de nous en parler en tout premier lieu.

Mail Cavendish 482-3430 • Centre commercial Côte St-Luc 486-7393 • 2324, chemin Lucerne 735-2457
• Centre commercial Rockland 739-4758 • 1350, rue Sherbrooke ouest 281-1570 • Centre commercial Van Horne 731-6883 • 2000, avenue McGill College 842-2001

\$7 millions de plus pour les femmes victimes de violence

NORMAN DELISLE
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

La ministre de la Santé, Thérèse Lavoie-Roux, a annoncé l'injection d'ici trois ans de \$7,4 millions additionnels dans le financement des maisons d'hébergement et de transition pour les femmes victimes de violence.

Lors d'une conférence de presse à Québec, Mme Lavoie-Roux a indiqué que le montant permettrait de consolider les 62 maisons actuellement existantes et d'en aménager trois nouvelles, soit l'Auberge Camiçlau en Montérégie, la Maison Clair de Lune dans l'Outaouais et la Maison La Re-Source à Châteauguay.

Des cette année, une somme de \$2,8 millions ira augmenter le budget initialement prévu de \$6,3 millions, a expliqué la ministre. Il y aura \$3 millions additionnels l'an prochain et \$1,4 million en 1989.

Mme Lavoie-Roux a parlé de la « gravité du problème » des femmes battues, notamment à la lumière des derniers chiffres qui indiquent qu'une femme sur huit

est battue par l'homme avec lequel elle vit, et que 20 p. cent des homicides au Canada se produisent entre conjoints.

Les maisons d'hébergement accueillent d'une façon temporaire ces femmes en difficulté et leurs enfants, pour un séjour moyen de 20 jours. Ces établissements fournissent le gîte, le couvert et des services plus spécialisés.

La nouvelle contribution aux maisons d'hébergement comprend deux composantes, a expliqué la ministre :

— une hausse de \$6 à \$8 par jour du montant forfaitaire accordé pour chaque pensionnaire;

— une hausse de \$60 000 à \$175 000 en trois ans de la subvention de base à chaque établissement.

Rappelons que les 62 maisons existantes offrent 740 lits aux femmes battues, soit environ 11 lits par établissement. Le taux d'occupation est de 80 p. cent, ce qui permet d'accueillir annuellement environ 10 000 femmes.

Malgré ces interventions ponctuelles, on évalue à 250 000 le nombre de femmes battues au Québec annuellement, ce qui établit que le nombre de places dis-

ponibles est nettement insuffisant.

La ministre a reconnu que ces besoins sont loin d'être satisfaits dans cinq régions, soit Trois-Rivières, Québec, la Montérégie, Laurentides-Lanaudière et l'Estrie.

Les deux associations qui regroupent les maisons d'hébergement se plaignent de ne pouvoir donner aux femmes qu'elles accueillent le suivi nécessaire à leur sortie et de devoir compter sur un trop grand bénévolat pour fonctionner normalement.

Le ministère de la Santé évalue qu'une trentaine de bénévoles gravitent autour de chaque maison d'hébergement.

Par contre, ces établissements insistent pour conserver une grande autonomie et pour impliquer leur milieu, a-t-elle expliqué.

Enfin, la ministre a débloqué une somme de \$200 000 pour mener cinq projets d'intervention auprès des conjoints-batteurs-femmes. Ces projets, qui visent à réduire la violence de ces conjoints par des thérapies, ont un taux de succès de 80 p. cent dans certains États américains où ils sont en place depuis plusieurs années.

Mille écoliers apprennent à se familiariser avec le problème de la violence faite aux enfants

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Mille écoliers francophones et anglophones du primaire en ont appris beaucoup sur les mauvais

traitements dont sont victimes de nombreux enfants. Ces garçons et filles ont participé durant huit semaines à un programme pilote de prévention à la Commission scolaire Laurenl.

Ces écoliers des 3e et 4e années

fréquentent 13 écoles de Laval et de municipalités environnantes. Selon l'un des responsables de ce programme de prévention, le Dr Abe Worenklein, psychologue en clinique, les parents et les enseignants ont beaucoup apprécié la méthode utilisée durant les rencontres avec les enfants.

« Quatre-vingts p. cent des parents consultés, ajoute-t-il, ont trouvé ce programme fort utile. Chez les professeurs, le taux atteint de 95 p. cent. »

Des parents soutiennent que ce programme doit se poursuivre et s'ajuster à chaque niveau de classe.

A leurs amis

Pour leur part, 94 p. cent des écoliers qui ont pris part à cette expérience pilote ont exprimé l'opinion que le même programme de prévention devrait être offert aux élèves, l'an prochain.

M. Haword Schwartz, directeur adjoint des services de l'enseignement à la Commission scolaire Laurenl, a déclaré que ce programme sera montré en première et deuxième années en 1987-88.

Le commanditaire de cette première expérience, Burger King, a fait savoir que d'autres commissions scolaires de Laval et de Montréal seront invitées à inscrire ce programme dans leur calendrier de l'an prochain.

Le programme comporte les éléments suivants : rencontres préliminaires avec les directeurs d'écoles, responsables des commissions scolaires, travailleurs sociaux, infirmières et policiers; ateliers de formation d'une journée à l'intention des enseignants; séances d'information pour les parents; présentation multi-médias en classe; et évaluation du programme.

M. Laurier Boucher, coordonnateur des services de la protection de la jeunesse pour l'Association des centres des services sociaux du Québec, a mentionné que le nombre rapporté d'enfants ayant besoin de protection a augmenté de 50 p. cent cette année. « Je suis heureux à l'idée de voir ce programme continuer et prendre de l'expansion », a-t-il précisé.

L'Association des consommateurs demande à Ottawa de régler les salons de bronzage

Presse Canadienne
OTTAWA

L'Association des consommateurs du Canada a demandé au ministre fédéral de la Santé, hier, de réglementer les salons de bronzage, afin de protéger les consommateurs contre les blessures.

Les salons de bronzage, a reconnu l'association, doivent respecter certaines conditions sanitaires pour rester ouverts, mais les inspecteurs de la santé n'ont pas le pouvoir d'obliger les propriétaires à se servir d'ampoules appropriées et à insister pour que les clients portent des lunettes protectrices, limitent leur période d'exposition ou n'emploient pas de cosmétiques ou de drogues.

MAZDA VOUS OFFRE 4 FAÇONS D'ÉCONOMISER MAINTENANT ET 1 FAÇON D'ÉCONOMISER POUR DES ANNÉES À VENIR.

1 ÉCONOMISEZ AU MOINS 1000\$ SUR TOUTE CAMIONNETTE MAZDA.

Les camionnettes Mazda ont été classées au premier rang pour la satisfaction-clients aux États-Unis par la maison de recherche J.D. Power and Associates. Et maintenant, grâce à un programme spécial du constructeur, vous économisez au moins 1 000 \$ sur toute nouvelle camionnette Mazda chez votre concessionnaire participant. Connaissez-vous une autre offre aussi alléchante?



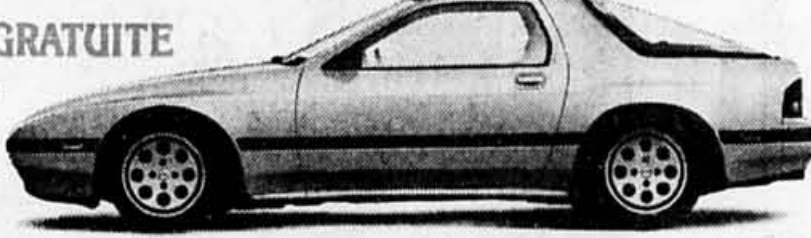
2 LA TRANSMISSION AUTOMATIQUE GRATUITE SUR LA MAZDA 626.

Voici une offre exceptionnelle sur une routière de classe mondiale. Pour un temps limité, vous pouvez obtenir la transmission automatique gratuite sur toutes les 626 qui l'offrent normalement en option. Une économie de 850 \$.



3 LA CLIMATISATION GRATUITE SUR LA MAZDA RX-7.

Ajoutez de la fraîcheur à votre confort au volant de la voiture hautes performances qui fait grimper les normes des voitures sport. La climatisation, valant jusqu'à 1 500 \$, est installée sur toutes les RX-7 sans coût additionnel.



4 LA TRANSMISSION AUTOMATIQUE GRATUITE SUR LA MAZDA 323.

La Mazda 323, la grande routière des petites voitures, représente maintenant un rapport qualité-prix plus impressionnant que jamais. Obtenez la transmission automatique gratuite sur toutes les 323 qui l'offrent normalement en option et économisez des centaines de dollars.



5 CONTINUEZ À ÉCONOMISER, ANNÉE APRÈS ANNÉE, GRÂCE À LA MEILLEURE GARANTIE DE L'INDUSTRIE.

Personne n'offre une garantie meilleure que la garantie Leadership Mazda. 5 ans/100 000 km sur toutes les pièces principales et non seulement sur le groupe motopropulseur. Sans franchise. Et transférable à un second propriétaire, sans frais supplémentaires. Non seulement elle vous fait économiser pendant que vous possédez votre Mazda, mais elle en augmente la valeur de revente.

MAZDA



*A compter du 6 mai 1987.

FAITES DE SUPER BONNES AFFAIRES CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE MAZDA AUJOURD'HUI.

Albi Automobiles Ltée
3300, boul. Ste-Marie
Mascouche
474-2481/2

Autonor Inc.
2344, Labelle
Lafontaine
436-8211

Blondin Automobiles Ltée
3722, boul. Gouin Est
324-9100

Delisle Auto (1970) Ltée
2815, rue Sherbrooke Est
523-1122

Quintin Automobile Inc.
490, rue Jacques Cartier Sud
St. Jean
346-9445 658-9042

Mazda 2-20
1 boul. Don Quichotte
Ile Perrot
453-7220

Le Domaine de L'Auto
P.A.T. Ltée
12210, Sherbrooke Est
Point-aux-Trembles
645-1694

Fort Chambly Automobiles (1979) Inc.
830, boul. Périgny, Chambly
658-6623

Garage Blanchette Inc.
900, rue St-Laurent Ouest
Longueuil
677-6347

Armand Quézin Automobiles Ltée
1530 Chomedey Blvd.
Laval
688-4787

Jacauto Ltée
3612, boul. St-Jean
Dollard-des-Ormeaux
626-8120

St-Constant Auto Ltée
48, rue St-Pierre
St-Constant
632-0700

Ami Auto Inc.
276, boul. d'Anjou
Châteauguay
692-9600

Fabreille Auto Inc.
4010, boul. Dagenais, Laval
622-3434

Mazda Drummondville
1325, boul. St-Joseph
Drummondville
477-5566

Lacroix Automobile Ltée
990, Route #117
Val-David
322-3937

Boulevard Laurier Automobile Ltée
5255, boul. Laurier
St-Hyacinthe
774-1345

Lachine Mazda
2895, rue Notre-Dame, Lachine
637-1153

Charles Gareau Inc.
10175, rue Papineau
381-3987

Avo Auto Inc.
8310, boul. Decarie
737-7373

Jacauto Lavaltrie
651, rue Notre-Dame, Lavaltrie
588-4141

Porte ouverte à l'hypnose judiciaire

Agence France-Presse
WASHINGTON

La Cour suprême des États-Unis a laissé la porte ouverte au recours à l'hypnose pour recueillir le témoignage des accusés dans des affaires criminelles, en cassant hier une loi de l'État de l'Arkansas interdisant cette pratique.

Cette décision, prise par cinq voix contre quatre, n'implique pas toutefois « une adhésion sans réserve de la Cour à l'utilisation de l'hypnose comme outil d'enquête », a précisé l'un des juges favorable à cette décision, M. Harry Blackmun.

L'interdiction totale de l'hypnose dans les tribunaux — comme le souhaitait l'Arkansas, avec un nombre croissant d'États américains — serait une « restriction arbitraire du droit de témoignage », note M. Blackmun.

Les quatre juges hostiles à cette décision — dont le président de la Cour suprême, M. William Rehnquist — avaient fait valoir que leur juridiction était incompétente pour se prononcer sur une telle question « tant qu'il n'y aura pas un consensus plus général sur l'utilisation de l'hypnose ».

Nouvelles installations à Mirabel

Le gouvernement canadien lancera bientôt un appel d'offres pour l'aménagement de nouvelles installations à l'aéroport international de Montréal, à Mirabel, afin d'y attirer de nouvelles entreprises du secteur privé, principalement pour l'entretien des aéroports.

Ainsi, une somme de \$5 millions sera allouée à la construction d'une aire de trafic, d'une voie de circulation et d'une voie d'accès communes ainsi qu'à l'aménagement de systèmes d'égout, d'aqueduc et d'alimentation électrique, à l'ouest du complexe où est concentré le fret aérien.

Selon le ministre des Transports, John C. Crosbie, ces travaux devraient contribuer au développement industriel et commercial de l'aéroport.

Saviez-vous que saint Jean-Baptiste est aussi le patron des francs-maçons?
BONNE SAINT-JEAN-BAPTISTE



LA FRANC-MAÇONNERIE, ...C'EST QUOI ?
Pour information, veuillez nous faire parvenir vos nom et adresse à l'adresse suivante:
GRANDE LOGE MAÇONNIQUE MIXTE DU QUÉBEC
B.P. 71, SAINT-HUBERT
QUÉBEC J3Y 5S9

DANS LE SUD-OUEST

les Fraises sont à leur Meilleur!

Nous aimerions vous accueillir dans nos champs de fraises.

HÂTEZ-VOUS DE VENIR LES CUEILLIR, CHEZ LES PRODUCTEURS SUIVANTS:

LA FERME QUINN
2495, boul. Perrot sud, Ile Perrot
453-1510

4 milles de la 20 ouest sur l'île Perrot, près du parc historique de la Pointe-du-Moulin.

LA FRAISERAIE
2486, ch. Bellefleur, Carignan
658-2407 ou 658-0624

À 20 minutes de Montréal, à l'entrée de Chambly.

LES FRAISIÈRES DU QUÉBEC
772, rue Jacques-Cartier sud, Saint-Jean
346-3916

À la jonction du boul. du Séminaire et de la rue Jacques-Cartier sud.

AU JARDIN PIERRE-GOYETTE
1087, chemin Saint-Dominique, Les Cèdres
452-4806

À 12 km à l'ouest de Dorion, 1,5 km au nord de la sortie 22 de l'autoroute 20.

HUBERT SAUVÉ ET FILS
140, rang du Milieu, Valleyfield
373-2979

Chemin en face de la compagnie Goodyear.

MARCEL LAGOSTE **691-1974**
432, boul. Saint-Jean-Baptiste est, Mercier

(Syndicat des producteurs et productrices de fraises et framboises du Québec)

Agriculture, Pêches et Alimentation Québec



Les avantages de la réforme fiscale 1987

Taux réduits, régime d'équité

Des questions? Composez

1-800-267-6647*

Renseignez-vous sur la réforme fiscale et vous.

Des brochures? Composez

1-800-267-6640*

Nous vous ferons parvenir des renseignements détaillés sur la réforme fiscale.

TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR LES SOURDS 1-800-267-6650*

*08h-20h HAE, lundi au vendredi, sauf les jours fériés



Ministère des Finances
Canada

Department of Finance
Canada

Canada

Des employés du Dupont Plaza condamnés à 99 ans de prison

Agence France-Presse
SAN JUAN, Porto-Rico

■ Trois anciens employés de l'hôtel Dupont Plaza à l'origine de l'incendie qui avait provoqué la mort de 97 personnes, à la veille du nouvel an 1987, ont été condamnés hier à des peines allant de 75 à 99 ans de prison par un tribunal de San Juan (Porto-Rico).

Le procès, qui devait se tenir en avril, avait été reporté à la veille de son ouverture, en raison d'un changement de stratégie des accusés qui s'étaient décidés à plaider coupables à la suite d'un arrangement resté secret avec les autorités judiciaires. Les peines infligées aux trois hommes dépassent néanmoins les réquisitions de l'accusation.

Hector Escudero Aponte, 35 ans, un membre du service d'entretien qui avait mis le feu à un bidon de carburant, déclenchant ainsi le sinistre, a été condamné à deux peines fusionnées de 99 ans de prison. Outre sa responsabilité dans l'incendie, Aponte a été reconnu coupable du meurtre d'un agent des services secrets qui enquêtait sur un trafic de fausse monnaie dans l'hôtel.

Le barman José Francisco Rivera Lopez, 40 ans, a également été condamné à 99 années d'emprisonnement pour avoir incité Aponte à commettre son geste. Quant à Armando Jimenez Rivera, 29 ans, un autre barman, il a été condamné à 75 ans de prison pour avoir fourni le carburant.

Les trois hommes étaient membres du puissant syndicat américain des « Teamsters ». Ils avaient déclenché l'incendie peu après la fin d'une réunion de la section locale du syndicat, engagée dans une dure renégociation du contrat du personnel de l'hôtel. Les responsables locaux des Teamsters ont nié toute implication dans l'incendie.

L'incendie du Dupont Plaza avait éclaté vers 15h30 et s'était rapidement étendu aux étages inférieurs de cet hôtel de 20 étages où se trouvaient alors près de 1000 clients, surtout des Américains.

Le bilan final de la catastrophe — 97 morts et 146 blessés — est le plus important de l'histoire hôtelière américaine après l'incendie de l'hôtel Winecoff à Atlanta, en 1946 (119 morts).

une station de **MUR-9**

SOLARIUM MÉTROPOLITAIN

«METTEZ DU SOLEIL DANS VOTRE VIE!»

«IMPORTANT»
NE CHERCHEZ PLUS!
FAITES AFFAIRE
AVEC UN SEUL
ENTREPRENEUR!

SOLARIUM FINI COMPLET CLEF EN MAINS

- Balcon isolé avec muret
- Chauffage, électricité
- Ouverture de mur avec poutre de soutien
- 3 sortes de finition intérieure
- Finition de plancher au choix
- Balcon extérieur, marches, rampes, etc...

Aussi sur balcon déjà existant
FINANCIEMENT DISPONIBLE

1695, boul. Le Corbusier
Chomedey, Laval suite 206

Tél.: — 336-3670
(514)

PREMIER ARRIVÉ / **PREMIER SERVI**

CAMION 4 X 4 MAZDA

MAZDA 323 FAMILIALE

\$1000 D'ESCOMPTE

Pour acheter ou louer... consultez

LACHINE MAZDA

2895, rue NOTRE-DAME (près 32e Av.) LACHINE 637-1153

(Division Automobiles Louis Daoust Inc.)

on fête ça ensemble!

888
Protecteur de pavage Dupac, 17 litres, 0035

39⁹⁹
Brouette utilitaire Harmo. Caisse en acier. Capacité de 4 pi. cu. 0068

84⁹⁹
Serrure d'entrée Weiser. Pêne dormant actionné par la cle à l'extérieur et le tourniquet à l'intérieur. 0027

52⁹⁹
Colonne double d'aluminium Kool-Ray, 2,4 m (8'). Blanche. 0050

153⁹⁵ Porte 4-saisons en cèdre avec unité de vinyle. #124V. 11 1/2" x 34" x 82".

124⁹⁵ Porte extérieure en cèdre. #5791. 11 1/2" x 34" x 82".

199⁹⁵ Porte de façade isolée R-15-15. 11 1/2" x 34" x 80".

459 Asphalte froide, 30 kg. **bomix** asphalte asphalt

55⁹⁵ Auvent en textile jaune. 36" x 44". **Gambelle**

4⁹⁹ Applique murale en acier fini noir satiné. Verre clair. Haut. 19 cm (7 1/2"). Les ampoules ne sont pas incluses/0019

58 pi. ca. Revêtement de vinyle. Blanc.

27⁹⁹ Rampe d'aluminium de Kool-Ray. 1,2 m x 76 cm (4' x 30"). Blanche. 0043

159⁰⁰ Chauffe-eau. Cap. 40 gallons. **Giant**

.92 pi. ca. Revêtement d'aluminium. Blanc.

SHEARER-BOCK
Rutherford Inc.
50, boul. Stinson
Montréal
Tél: 749-5161

NORMAN THOMPSON INC.
6750 boul. Léger
Montréal
Tél: 322-2565

MARC ROUSSEAU LTÉE
520 boul. Labelle
Chomedey
Tél: 688-1170

MATÉRIAUX J.C. BRUNET INC.
3638 Chemin Orléans
St-Joseph-du-Lac
Tél: 472-7620

FLEURANT & FRÈRE INC.
328 Curé Labelle
Fabreville
Tél: 625-0711

PAUL BERTRAND INC.
1155 Joliette
Longueuil
Tél: 674-8236

J.E. TREMBLAY LTÉE
2291 Des Ormeaux
Montréal
Tél: 351-3410

ARMAND BRUNET & FILS LTÉE
48 Wolseley Nord
Montréal-Ouest
Tél: 481-8127

CENTRE DE RÉNOVATION ST-ZOTIQUE INC.
Tél: 725-9378 - Tél: 725-9379
Bois et Matériaux de Construction
Peinture - Ferronnerie
2345 St-Zotique est - Montréal

LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION MAGNAN INC.
2461 Augustin-Cantin (près Charlevoix)
Montréal, Québec
Tél: 931-2561

CHARLES GODFRIND INC.
1155 route 344
L'Assomption
Tél: 589-2201

AVIS A NOS CLIENTS
Malgré l'attention particulière apportée à l'élaboration de cette annonce, il y a pu se glisser des erreurs. Toute erreur éventuelle sera corrigée ou la rumeur de son repérage par une affiche de rectification à notre comptoir. Il peut arriver qu'un article diffère de son illustration. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités ou d'offrir des substituts au besoin.

LANGÉVIN & FOREST (1986) LTÉE
8995 boul. Pe IX
Montréal, Québec H1Z 3X1
Tél: 322-9330

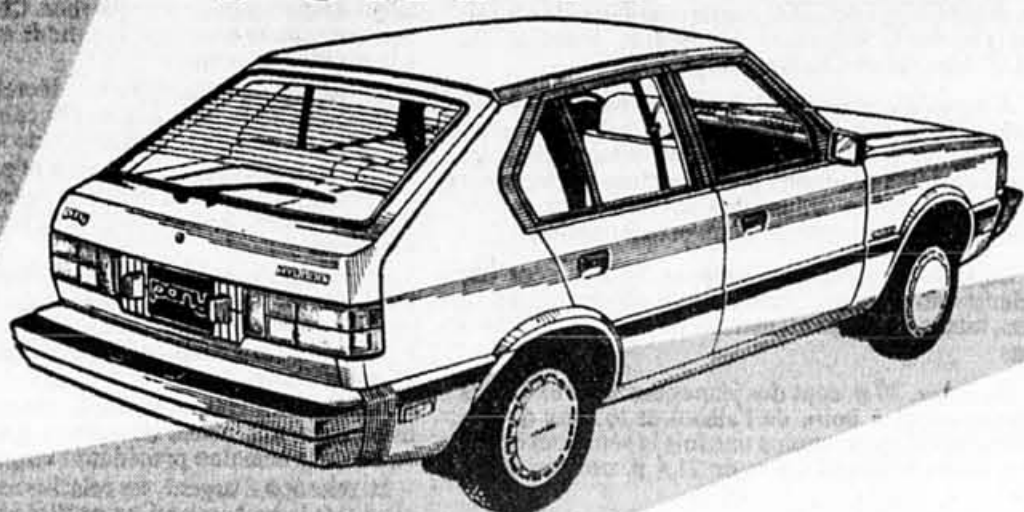
BOIS BERTRAND INC.
405 Michel Jassem
Dorval, Québec
Tél: 636-6530

BMR
Une force qui ne cesse de grandir

Prix BMR en vigueur du 23 juin au 4 juillet 1987. Ces prix BMR sont "payez et emportez".

VISA
MasterCard

PROMENEZ-VOUS EN PONY CET ÉTÉ!



PONY L 1987
\$6295*

*transport et préparation en sus, rabais de l'usine inclus

DESMEULES **HYUNDAI**

668-6393 1237 boul. des Laurentides (Vimont, Laval) 382-8343

Une grève du rail?

MADELINE BERTHAULT

■ Après la grève des Postes, les Canadiens pourraient connaître une grève dans les chemins de fer d'un océan à l'autre.

Les quelque 52000 cheminots appartenant à neuf syndicats représentés par les Syndicats associés des chemins de fer, ont jusqu'au 10 juillet pour faire parvenir le bulletin de vote sur lequel ils donnent ou non un mandat de grève à leurs dirigeants. D'ici là, des assemblées d'information se tiendront à travers le pays. La première avait lieu à Montréal hier soir à laquelle assistaient plus de 350 membres de la Fraternité des commis de chemin de fer. Pour eux, cela est certain, il y aura une grève.

Devant l'impatience des membres d'agir pour forcer les compagnies CN et CP à leur accorder la sécurité d'emploi et à maintenir les droits acquis, le président des Syndicats associés des chemins de fer, M. Armand Passaretti, a expliqué qu'on suit toutes les étapes prévues dans le code du travail. « Mais notre patience a des limites », a-t-il ajouté, avant de préciser qu'on attend le rapport du conciliateur. Une fois que le conciliateur aura remis son rapport au ministre des Transports, ce dernier le rendra public. Sept jours après les cheminots auront le droit de débrayer.

« Si le rapport est valable, on le soumettra aux membres, sinon, on appliquera le mandat de grève », a déclaré M. Passaretti. La réunion d'hier soir au Centre Paul-Sauvé était considérée comme un « exercice de réchauffement ».



Le cooler
DE VOTRE ÉTÉ!



Labatt

Concours LES GRANDS CLASSIQUES DU SIÈCLE!



Ouvrez un compte classique Guaranty Trust et courez la chance de gagner l'une des deux voitures classiques ou l'un des quelque 1,200 lots instantanés en espèces!

Deux répliques d'une Auburn Speedster 1935 décapotable à gagner.
Le Phaeton arrière bateau à quatre places et le biplace édition Gatsby, deux modèles à faible kilométrage reconstitués dans leurs moindres détails qui offrent tous les avantages d'une voiture moderne: climatisation, servo-freins, servo-direction, intérieur en cuir et magnéto-cassette stéréo. Ne manquez pas la chance de gagner l'une de ces magnifiques voitures d'une valeur de 35 000 \$ chacune. Il suffit d'ouvrir un compte classique: chèques à intérêt quotidien, compte d'épargne ou compte d'épargne de bons du

Trésor classique Guaranty Trust. Mais ce n'est pas tout!
Jusqu'à 25 000 \$ en espèces à gagner. Ouvrez un nouveau compte classique et courez la chance de gagner l'un des 1,218 lots instantanés de 10 \$ à 100 \$. Le montant en argent sera directement déposé dans votre compte classique et il commencera immédiatement à rapporter des intérêts quotidiens élevés. De plus, si vous ouvrez un compte de chèques classique, nous vous remettrons gratuitement vos 100 premiers chèques personnalisés. Vous pouvez aussi obtenir 10 bulletins de participation supplémentaires en

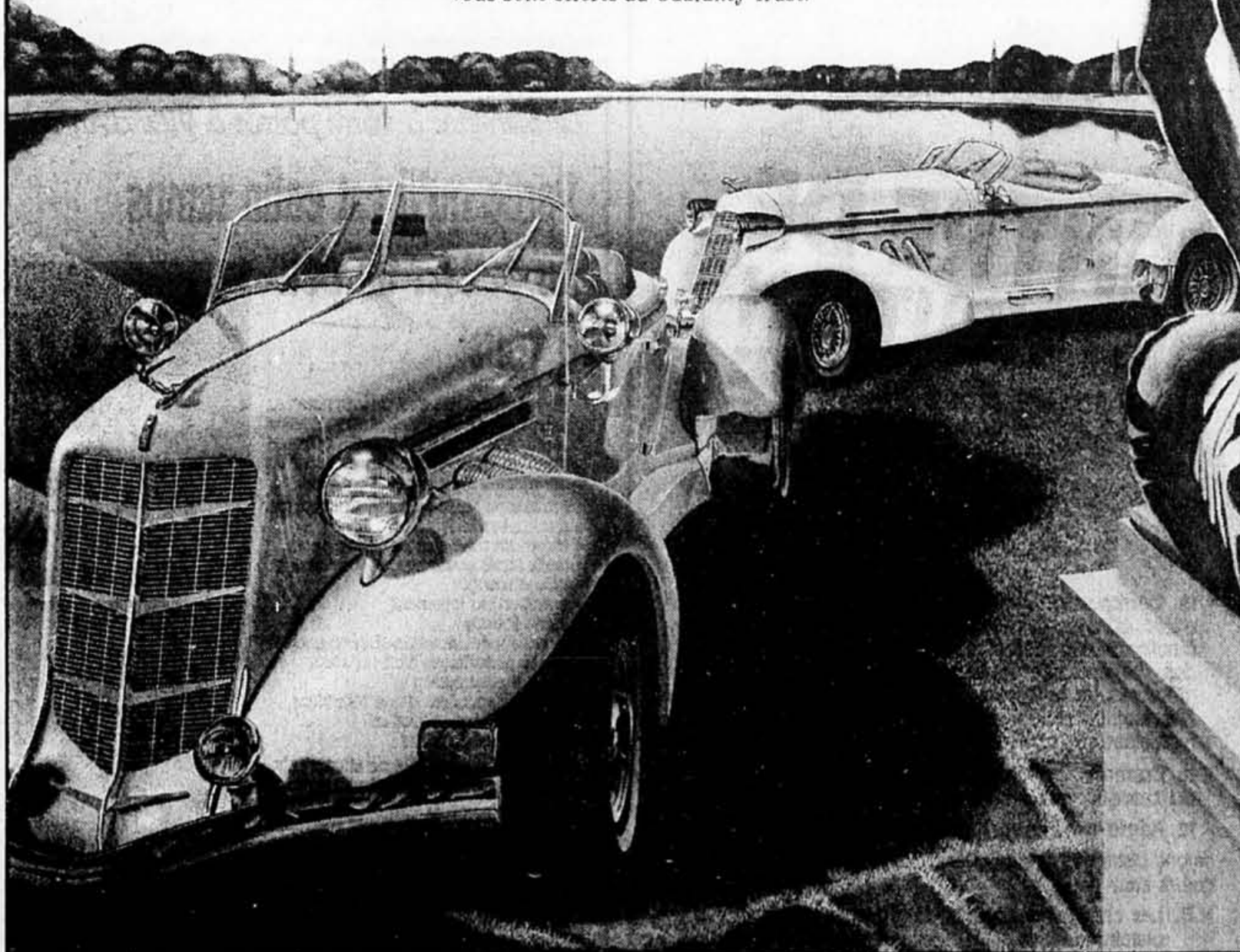
transférant tout simplement au Guaranty Trust le solde de n'importe quel compte d'un autre établissement financier. **Mettez toutes les chances de votre côté.** Chaque nouveau dépôt de 500 \$ dans votre compte classique vous donne droit à un bulletin de participation supplémentaire et une meilleure chance de gagner l'une des deux voitures classiques.

Guaranty Trust

Membre de la société d'assurance-dépôts du Canada

Les gagnants seront avisés par courrier recommandé; ils devront répondre correctement à une question subsidiaire en mathématique et se conformer aux règlements du concours. Ces règlements sont disponibles dans chacune de nos succursales.

Le concours prend fin le 30 juin 1987.
Les bulletins de participations et les détails du concours vous sont offerts au Guaranty Trust.



2000, rue Mansfield
(Centre Manu Vie)
Montréal 285-1771

1236, avenue Greene
Westmount
931-7266

Déménagez votre hypothèque.

Pour
seulement \$85,
vous pouvez
la transférer
chez nous.

Pourquoi des milliers de propriétaires ont-ils déjà transféré leur hypothèque à la Banque Royale? Pour épargner les centaines de dollars qu'il leur en aurait coûté de plus à une autre banque ou société de fiduciaire. À la Banque Royale, un transfert d'hypothèque ne coûte que \$85, incluant tous nos frais.

Et quand, à votre tour, vous en serez détenteur, voici les avantages dont vous profiterez: des taux d'intérêt concurrentiels et même un plan de protection contre la hausse des taux hypothécaires, la possibilité d'obtenir une assurance-vie à coût minime et celle d'effectuer des paiements anticipés.

Mode de paiement personnalisé

La Banque Royale vous offre aussi l'avantage d'effectuer le remboursement de votre hypothèque selon celui des 4 modes de paiement qui vous convient: à la semaine, aux deux semaines, au mois ou deux fois le mois. Grâce au paiement personnalisé, vous pouvez rembourser plus vite votre hypothèque et économiser ainsi une somme très appréciable.

Alors, renseignez-vous dans n'importe quelle succursale de la Banque Royale et... bienvenue chez nous!

Cette offre ne s'applique qu'aux hypothèques détenues par une autre institution financière et n'est pas offerte à Terre-Neuve ni à l'Île-du-Prince-Édouard. La durée de l'offre est soumise à la décision de la Banque Royale.



BANQUE ROYALE

Parlez-moi d'une banque... Royale!

Cannabis, alcool et tabac sont en vogue chez les jeunes de la Rive-Sud

PIERRE BELLEMARE

Le cannabis, avec 23,3 p. cent d'adeptes, se classe comme la troisième drogue après l'alcool et le tabac, indique une enquête menée conjointement par le département de santé communautaire de l'hôpital Charles-LeMoine et le module jeunesse du CLSC Samuel-de-Champlain.

À partir d'une population scolaire totale de 9 240 jeunes de la Grande Rive-Sud, des niveaux secondaire et collégial, on a retenu un échantillon final de 1 381 étudiants pour conclure notamment que les maladies transmises sexuellement (MTS) étaient quasi-absentes de leurs préoccupations.

Cependant, donnée troublante, 11,2 p. cent des adeptes du cannabis ne sont âgés qu'entre 9 et 12 ans, même si « l'âge du début » ne se situe qu'à 14,5 ans.

En outre, 29 p. cent des jeunes entre 10 et 12 ans commencent à boire de l'alcool et le taux de buveurs réguliers (au moins une fois la semaine) est de 9 p. cent au secondaire et de 21,4 p. cent au collégial.

Seize p. cent des étudiants du secondaire et du cégep ont bu sept bières et plus en moyenne, durant le week-end précédant l'enquête.

Les filles sont plus nombreuses à fumer la cigarette à tous les jours (16,3 p. cent) que les garçons (7,8 p. cent), surtout si elles sont plus jeunes (secondaire I-II-III).

L'enquête révèle également que de 57 à 87 p. cent des jeunes ne prennent « pas de bon déjeuner » avant de commencer leur journée. Chez les plus jeunes, presque le quart ne prennent aucun déjeuner « la plupart du temps ».

La qualité de l'alimentation décroît avec l'âge et entre 60 et 73 p. cent des jeunes consomment chaque jour un aliment « à calorie vide ».

Plus de jeunes jugés « douteux et pathologiques » (du point de vue santé mentale) vivent dans des familles séparées et forment 39 p. cent des buveurs réguliers.

Près de 23 p. cent des jeunes, dont le père et la mère ont moins de sept ans de scolarité, sont considérés « probablement pathologiques », par rapport à 12,8 pour ceux dont le père a complété entre 12 et 15 ans d'étude.

Autre statistique inquiétante: le quart des jeunes interrogés ont pensé de mettre fin à leur vie au cours de la semaine précédant l'enquête.

Le manque d'argent, les relations avec les parents, ainsi que la recherche d'un emploi et le choix d'une carrière constituent, dans l'ordre, les préoccupations prioritaires des jeunes des niveaux secondaire et collégial.



ALLIANCE 1987
DE BASE

- 4 vitesses
- moteur 1.4 litre
- intérieur en tissu
- dégivreur arrière
- batterie et alternateur grand débit
- chauffe-moteur

PROTECTION
RENAULT
5/80
SUR GROUPE
MOTOPROPULSEUR

69999\$*

(*transport et préparation en sus)

pour le choix, pour le prix

VILLE MARIE
MONTREAL

Automobile Renault Ville-Marie Inc.

2995, rue HOCHELAGA, MONTRÉAL — 527-8525

Metro Prefontaine

LE CONCESSIONNAIRE
No
AU CANADA

VOUS ATTENDEZ UN CHÈQUE...

de l'Aide sociale, de la Régie des rentes du Québec (R.R.Q.),
de la Commission administrative du régime de retraite (C.A.R.R.A.),
de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (C.S.S.T.)
ou de la Régie de l'assurance automobile du Québec (R.A.A.Q.) ?

Le gouvernement du Québec a pris les mesures nécessaires pour que les bénéficiaires de ses différents programmes d'aide, de rente ou de pension reçoivent les chèques qui leur sont dus malgré la situation qui prévaut à la Société Canadienne des Postes.

Un réseau «CENTRE DE DISTRIBUTION TEMPORAIRE» a été mis sur pied et compte 157 points de distribution répartis dans toutes les régions du Québec.

Retenez bien...!

- On doit connaître son code postal pour savoir à quel «Centre de distribution temporaire» réclamer son chèque.
- On devra présenter une pièce d'identité pour l'obtenir (permis de conduire, carte d'assurance-maladie, carte d'assurance-médicaments, etc., et pour les prestataires de la Régie des rentes, la carte d'assurance sociale).
- Les chèques de l'Aide sociale seront distribués à la fin du mois.
- Les chèques de:
 - la Régie des rentes du Québec: rente de retraite, rente de conjoint survivant, rente d'orphelin, rente d'invalidité, rente d'enfant de cotisant invalide et allocations supplémentaires pour enfant handicapé;

CENTRE DE DISTRIBUTION TEMPORAIRE

À cette enseigne,
on distribue les chèques.

- la Commission administrative du régime de retraite et d'assurances: prestation de retraite des fonctionnaires, des employés du gouvernement et des organismes publics, des enseignants, des membres de la Sûreté du Québec, des membres de l'Assemblée nationale, des maires et conseillers municipaux du Québec et des juges;

- la Commission de la santé et de la sécurité du travail: rente mensuelle;

- la Régie de l'assurance automobile du Québec; seront distribués à des dates qui vous seront communiquées sous peu.

N.B. Les chèques d'allocation familiale ne seront pas distribués.

Les journaux et la radio vous communiqueront l'endroit, la date, le jour et l'heure de la distribution de vos chèques. Vous pourrez également obtenir des renseignements supplémentaires auprès de l'organisme qui émet votre chèque ou auprès de Communication-Québec.

Passez le message... Québec

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

CONCOURS DU MÉRITE DE LA RESTAURATION AVIS AUX RESTAURATEURS ET HÔTELIERS

Étant donné la situation qui prévaut aux Postes, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec avise tous les restaurateurs et hôteliers qui désirent déposer leur formulaire d'inscription qu'ils peuvent le faire en remettant à l'un ou l'autre de ses bureaux régionaux ou locaux à travers tout le territoire du Québec.

On peut trouver les adresses de ces bureaux en consultant les pages bleues de l'annuaire téléphonique dans la section «GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION, BUREAU DE RENSEIGNEMENTS AGRICOLES OU BUREAU RÉGIONAL».

À Montréal, le bureau principal du Ministère est situé au 201 Crémazie Est. Durant le jour, on remettra les formulaires à la réceptionniste de la Direction du développement commercial au 4^e étage. Le soir, on est prié de les remettre à l'agent de sécurité.

À Québec, on peut remettre ses documents en tout temps à l'agent de sécurité à l'entrée du 200, chemin Sainte-Foy.

Les candidats peuvent également contacter un représentant de leur association professionnelle, soit:

ASSOCIATION DES RESTAURATEURS DU QUÉBEC:
M. François Meunier, (514) 532-9801;

ASSOCIATION DES HÔTELIERS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC:
M. François Meunier, (514) 527-9801

SOCIÉTÉ DES CHEFS DE CUISINE ET PÂTISSIERS DU QUÉBEC:
M. Gingras, (514) 843-3641.

Ceux et celles qui ont déjà mis leurs documents dans le courrier habituel sont invités à vérifier auprès du Ministère s'ils ont été livrés. On communique par téléphone avec le Service de l'aide aux organismes et gestion des concours au numéro (418) 643-2656.

La date limite est le 26 juin 1987 pour l'inscription.

Québec

Le bien-être à votre portée à Ville d'Anjou

Parce qu'il est enfin temps
de penser un peu
à vous!

Au septième ciel, c'est un tout nouveau concept en matière d'habitation destiné aux retraités et aux pré-retraités, qui vous permet de vivre en appartement tout en bénéficiant d'un service d'hôtellerie.

Profitez du Multi-services Champlain, qui comprend:

- logement avec cuisinette compacte
- deux repas servis chaque jour dans la salle à manger
- entretien du logement
- literie fournie
- surveillance et sécurité 24 heures par jour
- visites périodiques d'un médecin et d'un pharmacien
- présence régulière d'une infirmière
- espaces communautaires
- programme de loisirs

Vous avez la possibilité de choisir entre des appartements de style studio ou comprenant une ou deux chambres à coucher. Si vous le désirez, vous pouvez vous offrir des services supplémentaires:

- stationnement intérieur
- repas aux visiteurs
- repas servis au logement
- service de traiteur
- salon de coiffure
- laverie
- lavage du linge personnel
- aide au bain

L'édifice est situé dans un quartier tranquille, à proximité de tous les services.

Au septième ciel... un cadre de vie de haute qualité, adapté à vos besoins.

Résidence

Au septième
ciel

7025, avenue Rondeau, Anjou (Québec) H1K 4Z1 - (514) 324-2044



GRUPE
CHAMPLAIN

Une Fête nationale sous le signe de l'excellence et de l'ingéniosité

ALAIN FRANÇOIS BRUNEL

Les activités de la Fête nationale des Québécois se caractérisent cette année par « l'excellence et l'ingéniosité », selon les mots de Mme Nicole Boudreau, présidente de la Société Saint-Jean-Baptiste.

Excellence pour la qualité du spectacle à grand déploiement de l'île Notre-Dame et ingéniosité pour l'organisation des fêtes de quartier qui se font avec peu de moyens. Le budget de la SSJB pour la Fête nationale à Montréal et Laval, qui s'élève cette année à \$170 000, est de quatre p. cent inférieur à celui de l'année dernière. Mme Boudreau souligne que depuis 1984, la contribution du ministère des Loisirs de la chasse et de la pêche à la Fête nationale a diminué chaque année. La SSJB est d'ailleurs déficitaire de \$40 000 pour le spectacle de l'île Notre-Dame. Cela dit: place à la fête!

L'événement majeur de cette année est sans contredit le spectacle de l'île Notre-Dame. Les musiciens québécois partageront la scène avec des artistes de la grande communauté francophone.

En vedette ce soir à 21 h au circuit Gilles Villeneuve: Edith Butler, Marjo, Paul Piché, Renaud, en plus de Serge Turbide, le groupe Bayemi Africa et les ballets Lokole du Congo. La représentation sera suivie à 22 h 30 d'un feu d'artifice puis d'un feu de joie à 23 h. En cas de pluie, le spectacle sera remis au mercredi 24 juin, même heure, même lieu.

Sur la Rive-Sud, la SSJB prépare « Le défilé de la fierté » à Saint-Hubert. Départ à 13 h 30 le 24 juin de la Place de la mairie de Saint-Hubert. Une vingtaine de chars allégoriques, des corps de majorettes et des autos anciennes emprunteront le Boulevard Gaëtan Boucher, le Boulevard Davis et la Montée Saint-Hubert pour atteindre l'école Charles Lemoyne.

À Laval, au Centre de la nature, la fête durera toute la journée du 24 juin, de 10 h à 23 h. Parmi les activités au programme: le Grand Cirque, un spectacle de cerfs-volants avec sons et lumières, un feu d'artifice, un souper communautaire à \$1,50, un théâtre de marionnettes et des sports populaires. Pour en savoir plus, composez le 662-4942. L'Association cycliste En Vélo de Laval organise pour le 24 juin une visite du patrimoine historique de l'île Jésus, un parcours d'une trentaine de kilomètres. Départ à 9 h 30 du Centre communautaire St-Joseph.

Randonnée cycliste également à Longueuil. Les manifestations populaires débutent à 9 h 30 le 24 juin. Comme un peu partout ailleurs, parade, dîner et souper communautaires, spectacle, musique, danse et feu de joie. Le centre des opérations: le parc Jean-Louis ou, en cas de pluie le sous-sol de l'église Fatima. Pour plus de renseignements: 646-8666 ou 646-8670.

À la tombée du jour, aujourd'hui au parc Laurier, l'ensemble folklorique *Tradi-Son* fera danser et chanter les fêtards dans le cadre d'une veillée typiquement québécoise. S'il fait mauvais temps, on pourra s'amuser tout de même à l'intérieur du chalet. Apportez vos chaises!

L'ensemble vocal *Arts-Québec* présente la messe de la Saint-Jean, célébrée par Mgr Jean-Claude Turcotte, aujourd'hui à 18 h à l'église St-Germain d'Outremont. L'ensemble interprétera la *Messe du couronnement* de Mozart, accompagné d'un orchestre de 28 musiciens et de plusieurs... solistes. Le 24 juin à 20 h, l'ensemble sera du Concert-gala animé par Paul Buissonneau à l'église St-Jean Baptiste, intersection Rachel et St-Denis. Un programme « Tout Mozart ».

L'Association des Chinois du Vietnam à Montréal saluera le drapeau aujourd'hui à 19 h 30, rue de la Gauchetière entre St-Urbain et Côté. Après le salut au drapeau, un discours patriotique, un feu de joie et la danse du lion.

Ouvert et fermé

À l'occasion de la Fête nationale, le 24 juin, plusieurs services publics feront relâche. À la ville de Montréal, les bureaux administratifs, les bibliothèques, les maisons de la culture, le planétarium, les arénas, les centres récréatifs et les piscines intérieures seront fermés. Il n'y aura pas de collecte des ordures ménagères.

Demeureront ouverts: l'aquarium, le Jardin des merveilles, le Jardin botanique, le golf, les piscines extérieures, les courts de tennis ainsi que les marchés publics.

Les bureaux de poste, les succursales postales et les bureaux de l'administration des postes seront fermés. Il n'y aura pas de distribution de courrier et pas de cueillette dans les boîtes aux lettres publiques. Le service de livraison prioritaire sera par contre assuré.

Pour toute information sur le déroulement des festivités de la Saint-Jean dans votre localité, communiquez avec le Mouvement national des Québécois au (514) 284-2522.

TIMKEN ROULEMENT
À ROULEAUX CONIQUES

GBS GENERAL BEARING SERVICE

2517, RANG (CORN. MICHELLE) 805, boul. Saint-Fey (Lapointe)
1226, rue Notre-Dame Ouest 1298, boul. Saint-Casimir
6908, rue Larry Lef 51, Laurent
1922, boul. des Laurentides (C. de Saint-Philippe)
Ouvert le samedi avant-midi 937-7423

RIEN DE MEILLEUR au centre de **TORONTO**

En fait d'hébergement de qualité à un prix modique **\$70** SIMPLE

POUR RESERVER APPELEZ
1-800-268-9076

Carlton Inn
30 Carlton St. Toronto, Ont.
M5B 2E9 (416) 977-6655

À l'occasion de la Fête Nationale des Québécois, la maison Birks offre à tous ses concitoyens ses hommages et ses bons souhaits.

BIRKS
JOAILLIERS

VERRES DE CONTACT AJUSTÉS PAR DES PROFESSIONNELS



Livraison immédiate

COMPAREZ NOS PRIX
QUOTIDIEN..... \$ 90
PROLONGÉ..... \$140 et \$200
TEINTÉ..... \$150

VERRES DE CONTACT SPÉCIALISÉS POUR:

- ASTIGMATISME
- DOUBLE Foyer
- FORTE MYOPIE

CENTRE DU VERRE DE CONTACT
JACQUES TELLIER
8415 St-Denis 387-6060
Clinique médicale de Montréal

La toute nouvelle Pontiac Firefly 87:

«À ce prix-là, y vont l'aimer!»



PLAN DE PROTECTION GM
3 / 60 000 km
ANS SANS SUPPLÉMENT

7280\$

Prix de détail suggéré par le fabricant pour la Pontiac Firefly de base, 2 portes et hayon, avec équipement standard. Transport en sus. Certains équipements représentés sont livrables moyennant supplément. Le concessionnaire peut vendre à un prix inférieur. Le prix et les caractéristiques sont sujets à changement sans préavis.

La Firefly a tout pour plaire: économique à l'achat, pas gourmande à la pompe, étonnamment logeable, le tout avec un équipement standard impressionnant. Et bien entendu, elle est fougueuse comme une vraie Pontiac! Passez vite la voir chez votre concessionnaire.

5,1 L/100 km (55 mi/gal)

Résultats basés sur les méthodes d'essai de Transport Canada (cote combinée) pour une Pontiac Firefly 1987 avec moteur de 1 litre et boîte manuelle 5 vitesses. La consommation de votre Firefly peut varier selon les conditions d'utilisation.

Pontiac Firefly

Ça marche Pontiac!



Le président Chun accepte de rencontrer l'opposition

Kim Young-sam évoque la menace sur les Jeux de Séoul

d'après AP, UPI, AFP et Reuter
SÉOUL

Après deux semaines de violente répression de l'agitation en faveur de réformes démocratiques en Corée du Sud, le président Chun Doo-hwan a fait volte-face hier en acceptant de rencontrer l'un des principaux dirigeants de l'opposition, Kim Young-sam.

Une telle rencontre, souhaitée au même moment par les États-Unis qui maintiennent 40 000 hommes dans le pays, avait été recommandée par Roh Tae-woo, président du Parti de la justice et de la démocratie (PJD) au pouvoir et successeur désigné de Chun. Chun et Roh sont tous deux d'anciens généraux.

Le Parti de la réunification démocratique (PRD) de Kim Young-sam a réagi en invitant ses membres à ajourner une manifestation prévue pour vendredi, mais la décision du régime ainsi que l'appel du PRD sont restés sans effet apparent car des milliers opposaient hier quelque 20 000 étudiants à la police anti-émeutes sur 58 campus sud-coréens. Les organisateurs de la manif ont indiqué qu'ils attendaient le résultat de la rencontre Chun-Kim avant d'aviser.

Hier soir à Séoul, un millier de pasteurs protestants, crucifix à la main, se sont opposés aux forces de l'ordre protégées de leurs boucliers et armées de gaz lacrymogènes. Les pasteurs, réunis pour un congrès national, ont quitté leur église à l'issue d'une veillée de prières pour une marche à la

chandelle de deux kilomètres à travers la ville.

Kim Tae-ryong, porte-parole du PRD, a pour sa part précisé que pour que les discussions réussissent, le président Chun devrait satisfaire les principales exigences de l'opposition, à savoir la libération de Kim Dae-jung, l'un des principaux dissidents du pays assigné à résidence, et celle des quelque 8 000 opposants arrêtés depuis le début de la présente vague d'agitation, ainsi que l'abolition de la censure de la presse.

En annonçant la décision de recevoir le chef du PRD, Roh Tae-woo a précisé que le président Chun « envisage favorablement » les demandes de l'opposition et qu'un « plan global » destiné à sortir de la crise politique serait annoncé dans les deux ou trois jours. Kim Young-sam a déclaré pour sa part que la rencontre aurait lieu « d'ici deux ou trois jours ».

L'opposition demande l'élection du président au suffrage universel et non par un collège électoral dominé par le parti au pouvoir, lui-même contrôlé par l'armée. Le 13 avril, Chun décidait de reporter toute réforme constitutionnelle jusqu'à après les Jeux olympiques d'été de 1988 et désignait Roh Tae-woo comme son successeur, dont la confirmation par le PJD le 10 juin dernier metait le feu aux poudres.

Kim Young-sam dévoilait hier sa stratégie en vue de sa rencontre avec Chun Doo-hwan en affirmant que « rouvrir le débat sur la constitution serait insuffisant » et que le gouvernement et l'opposi-

tion devraient s'entendre d'ici septembre sur un calendrier de réformes démocratiques, « faute de quoi le pays devrait organiser un référendum national ».

Accentuant le ton, le chef du PRD affirmait hier qu'il sera « très difficile » à la Corée du Sud d'accueillir les Jeux de 1988 si des réformes démocratiques n'ont pas été introduites d'ici là. « Les Jeux olympiques devraient être organisés sous un nouveau gouvernement, qui serait inauguré dans le cadre d'une constitution démocratique. »

La Maison-Blanche réitérait hier son hostilité à tout recours à la loi martiale en Corée du Sud; le secrétaire d'État George Shultz appelait à un dialogue entre le régime et l'opposition à Séoul; et l'influent représentant démocrate Stephen Solarz affirmait que « sans un règlement politique, la Corée du Sud sera trop instable pour pouvoir accueillir les jeux de 1988 ».

Selon le magazine Newsweek, le réseau de télévision NBC, qui a acquis pour \$400 millions les droits de télédiffusion des Jeux de Séoul, s'efforce de protéger son investissement et il aurait reçu des dirigeants de l'opposition sud-coréenne l'assurance que les Jeux olympiques se dérouleraient comme prévu. Les déclarations faites hier par Kim Young-sam vont en sens inverse.

Kim Chong-ha, président du Comité national olympique de Corée du Sud, a déclaré hier que les responsables des milieux sportifs considéraient que la situation est « extrêmement grave ».



Le président Chun Doo-hwan



Le successeur Roh Tae-woo

Vienne choisit un historien suisse pour enquêter sur le passé de Waldheim

UPI, AFP et Reuter
VIENNE

Le gouvernement autrichien a choisi hier un ancien professeur d'histoire suisse, M. Hans Rudolf Kurz, pour diriger une commission internationale d'enquête sur les activités du président Kurt Waldheim pendant la Deuxième Guerre mondiale.

Ce premier effort officiel pour dissiper la controverse sur le passé nazi de M. Waldheim intervient alors que le pape Jean-Paul II recevrait comme prévu jeudi le président autrichien en dépit des protestations d'Israël et des communautés juives.

Les États-Unis ont d'ailleurs donné à leur ambassadeur au Vatican l'instruction de boycotter les cérémonies et événements en rapport avec cette visite. Washington sera représenté seulement par le numéro trois de l'ambassade.

Vienne a en outre protesté contre la condamnation par Israël de la visite de M. Waldheim au Vatican, la qualifiant « d'ingérence dans ses affaires intérieures ». Le premier ministre Yitzhak Shamir avait en effet déclaré dimanche que la décision du pape d'accorder une audience au président autrichien pouvait servir à légitimer les crimes de guerre perpétrés par les nazis.

Le ministre autrichien des Affaires étrangères, M. Alois Mock, a annoncé, lors d'une conférence de presse, que M. Kurz dirigera une commission de six membres choisis par lui. Il examinera les accusations du Congrès juif mondial (CJM) qui accuse M. Waldheim de s'être rendu coupable de crimes de guerre pendant la guerre des Balkans. Un officier israélien de haut rang sera invité à faire partie de la commission, a précisé M. Kurz, sans citer de nom.

La commission, probablement constituée de six historiens de différentes nationalités, commencera son travail en juillet dans l'espoir de termi-

ner son rapport avant la fin de l'année, a indiqué M. Kurz ajoutant qu'il avait demandé des « garanties de totale indépendance ».

Interrogé sur les raisons du choix autrichien sur sa personne, M. Kurz a répondu qu'il était à la fois juriste, historien militaire, spécialiste de la Deuxième Guerre mondiale, et « neutre ». « J'ai déjà travaillé sur la période 1940-45 en Yougoslavie et en Grèce », a poursuivi M. Kurz.



Hans Rudolf Kurz

Le juriste, âgé de 72 ans, a déclaré que la commission sera amenée à se rendre en Grèce et en Yougoslavie, et qu'elle aura accès, grâce au gouvernement autrichien, aux « parties les plus intéressantes des archives de l'ONU ».

Le Congrès juif mondial (CJM) a aussitôt récusé cette commission d'enquête en affirmant qu'elle était « sans aucune valeur et dépourvue de toute crédibilité » et qu'elle « n'a aucune autorité pour retirer le nom de Waldheim de la liste des personnes indésirables aux États-Unis ».

Le CJM rappelle que le département américain de la Justice avait pris sa décision d'interdire à M. Waldheim l'accès au territoire national au terme d'une enquête d'un an.

Washington mobilise l'ONU et Ryad pour régler le conflit Iran-Irak

Première opération anti-iraniennne de l'ALNI depuis l'Irak

AFP, AP et Reuter
NEW YORK

Le Conseil de sécurité de l'ONU doit entamer cet après-midi des consultations sur un plan élaboré par les cinq Grands (États-Unis, URSS, Chine, France et Grande-Bretagne) pour hâter le règlement du conflit Iran-Irak, a annoncé hier le porte-parole de l'ONU à New York.

Les 10 membres non-permanents du Conseil sont présentement la RFA, l'Argentine, la Bulgarie, le Congo, les Émirats arabes unis, le Ghana, l'Italie, le Japon, le Venezuela et la Zambie.

Dans la guerre, l'Irak annonçait hier que ses forces ont occupé 60 km carrés du territoire irakien, « libérant » la ville de Mawat ainsi qu'une quinzaine de localités de la province kurde de Suleimaniyeh et tuant ou blessant 3 000 soldats irakiens.

À l'ONU, l'initiative sur laquelle les cinq se penchent en secret depuis cinq mois repose, selon des sources informées, sur un scénario en deux phases: il vise d'abord à l'adop-

tion unanime d'une résolution exigeant l'arrêt des hostilités; en cas de non-respect par l'une des parties, le Conseil serait amené alors à envisager des sanctions contre la partie récalcitrante.

Entre-temps, l'Armée de libération nationale d'Irak (ALNI) annonçait avoir mené, jeudi dernier à partir du territoire irakien, ses premières opérations contre des bases iraniennes situées dans la localité frontalière de Gilan-e-Gharb.

Selon un communiqué des Moujahedine du peuple daté de Bagdad, le mouvement d'opposition irakien indique que des bataillons de l'ALNI ont pénétré sur 20 km en Iran, attaqué deux bases iraniennes et soumis trois autres bases à des tirs d'artillerie.

Par ailleurs, des experts américains enquêtant sur un éventuel minage par l'Irak des approches des ports koweïtiens dans le Golfe estiment que les États-Unis devront effectuer un dragage de la région, ont indiqué des responsables du Pentagone.

Ces responsables se sont refusés à préciser ce que l'équipe d'experts de l'US Navy dépêchée la semaine dernière dans le Golfe avait

découvert. Mais ils « pensent que des mesures militaires seront nécessaires ».

L'Arabie saoudite a accepté en principe une demande américaine d'extension au sud du Golfe de la zone de patrouille d'avions radar AWACS, annonçant hier le secrétariat d'État, en précisant que Washington et Ryad « continuent à travailler à la mise au point des modalités de cet arrangement ».

On croit savoir que la seconde phase d'une éventuelle résolution de l'ONU n'a pas encore fait l'objet de discussions détaillées. Le no 3 du secrétariat d'État américain, Michael Armacost, l'a confirmé implicitement, dimanche, en déclarant que « la question qui se pose, maintenant est de savoir si nous pourrions négocier un accord sur des sanctions obligatoires ».

Le secrétariat d'État a précisé hier que la résolution étudiée ordonnerait un cessez-le-feu immédiat dans la guerre, le retrait des forces aux frontières d'avant le conflit et l'échange des prisonniers de guerre. Le porte-parole Phyllis Oakley a indiqué qu'en ce qui concerne d'éventuelles sanctions, les États-Unis penchaient pour « un embargo sur les livraisons d'armes ».

Le Zimbabwe aborde l'après-transition

Agence France-Press
HARARE

Le Parlement du Zimbabwe entame aujourd'hui une nouvelle et cruciale session, qui doit rompre définitivement avec la transition post-indépendance, et notamment éliminer les 20 sièges réservés à la minorité blanche.

Le gouvernement du premier ministre Robert Mugabe manifestait une impatience grandissante, depuis l'indépendance en 1980, face aux dispositions de la constitution dite de Lancaster House (du nom de l'immeuble de Londres où elle fut élaborée et signée) conservant aux Blancs certains privilèges.

La constitution visait, et a largement réussi, à empêcher un exode massif des Blancs sur lesquels repose toujours l'essentiel de l'économie.

Si les incidents raciaux sont effectivement rares, Mugabe a laissé éclater à plusieurs reprises de véritables colères contre la communauté blanche, qui compte quelque 150 000 personnes sur une population estimée à 9 millions, l'accusant de refuser l'intégration politique.

Charles Duke, un député blanc de Harare, avait fait sensation, l'an dernier, en rejoignant la ZANU (Zimbabwe African National Union) dirigeante de Mugabe.

Mais des 20 sièges sur 100 de l'Assemblée réservés aux Blancs, 14 sont détenus par l'Alliance conservatrice du Zimbabwe (CAZ) de l'ancien leader rhodésien Ian Smith, que le gouvernement a fait suspendre du Parlement pour un an, le mois dernier.



L'affaire Smith, accusé par Mugabe de racisme et d'opinions pro-apartheid, a précipité les choses, et depuis, les déclarations officielles se succèdent pour annoncer l'abolition des sièges blancs à l'Assemblée, autorisée par la constitution à partir de 1987 mais sous réserve que l'amendement soit voté par 70 voix au moins. La ZANU compte 67 députés.

Le but avoué de Mugabe est de mettre en place un système présidentiel à parti unique, la ZANU absorbant les autres formations. Il restera au pouvoir à régler le

cas de la ZAPU (Zimbabwe African People's Union). Les négociations pour une fusion ZANU-ZAPU ont échoué il y a deux mois, et les relations entre les autorités et le parti de Joshua Nkomo, vétéran de la guerre d'indépendance, s'enveniment de nouveau. Le gouvernement a interdit dimanche réunions et meetings publics de la ZAPU.

Ce durcissement intervient au lendemain des opérations menées au Zimbabwe par la guérilla mozambicaine soutenue par l'Afrique du Sud. La « Résistance nationale mozambicaine » (MNR ou



Robert Mugabe

Renamo) promettait depuis quelques mois de porter la guerre à l'intérieur du Zimbabwe, qui maintient quelque 10 000 soldats au Mozambique pour assurer la défense du « couloir de Beira » (voie ferrée, route et oléoduc vers l'Océan indien).

Le MNR a finalement mis ses menaces à exécution en tuant ce week-end 11 Zimbabweens, dont cinq enfants, à 50 km de la frontière mozambicaine. Avant de s'enfuir, le commando a laissé des tracts annonçant d'autres attaques contre le Zimbabwe, et aussi la Zambie.

Un accord de principe pour que North dépose devant le Congrès

AFP, UPI et AP
WASHINGTON

Les dirigeants des commissions d'enquête du Congrès sont parvenus hier à un accord de principe avec les avocats du lieutenant-colonel Oliver North, laissant présager une prochaine déposition du principal personnage du scandale de l'Irangate, a-t-on appris de sources proches du Congrès.

Cet accord, qui doit être approuvé par les deux commissions d'enquête du Sénat et de la Chambre, prévoit un témoignage limité de North en privé et possiblement sans serment devant les avocats du Congrès, avant sa déposition publique sous serment.

Celle-ci pourrait survenir avant la date de la mi-juillet auparavant envisagée, voire avant la comparution de l'ex-patron de North, le vice-amiral John Poindexter, fixée au 7 juillet.

L'ancien fonctionnaire du Conseil national de sécurité de la Maison-Blanche devra aussi remettre au Congrès les documents personnels que celui-ci a réclamés. Les enquêteurs, qui avaient exigé sous peine de poursuites judiciaires la remise de ces documents pour aujourd'hui, ont donné 24 heures de plus à North.

Sans l'avoir vraiment quitté, l'affaire de l'Irangate revient d'ailleurs à la une des journaux américains ce matin avec la reprise des auditions au Congrès après deux semaines de pause.

L'enquête va franchir une nouvelle étape. Jusqu'à présent, les enquêteurs avaient étudié dans le détail le détournement des fonds provenant des ventes d'armes américaines à l'Iran vers la contrepartie nicaraguayenne; ils devraient maintenant attaquer le chapitre iranien de l'affaire.

North fut le grand artisan de ces tractations secrètes, usant de son influence alors qu'il était membre du Conseil national de sécurité (CNS), dont il a été limogé quand l'affaire a éclaté.

L'un des témoins attendus est le général Stanley Sporkin, ex-conseiller de la CIA. C'est lui qui avait rédigé le document original soumis à la signature du président Reagan et permettant au CNS d'entrer secrètement en con-

tact avec Téhéran. Cette approche avait abouti à un accord « armes contre otages », dont seule la première partie a effectivement eu lieu.

Un autre témoin, l'ancien consultant du CNS Michael Ledeen, s'était rendu en Israël pour établir les premiers contacts permettant d'initier le processus de ventes d'armes.

Autre développement récent, l'hebdomadaire US News and World Report écrit que North avait confié à des officiers américains que l'un de ses projets visait à assassiner des responsables iraniens.

Bush nie les rumeurs d'adultère

AFP et AP
WASHINGTON

La Maison-Blanche, des collaborateurs de George Bush ainsi que le propre fils du vice-président américain ont démenti, hier, des rumeurs voulant que le favori à l'investiture républicaine aux présidentielles de 1988 ait eu des aventures extra-conjugales.

Le directeur de la campagne de Bush dans l'Iowa a affirmé que ces rumeurs avaient été répandues par les partisans du principal adversaire républicain de Bush, le sénateur Robert Dole, du Kansas. Le porte-parole de celui-ci a démenti ces allégations.

Le fils du vice-président, George Bush Jr., a dit à Newsweek qu'il avait demandé à son père si les rumeurs sur des liens intimes avec l'une de ses collaboratrices et l'épouse de l'un de ses principaux partisans étaient fondées. « La réponse à la question A (comme adultère) est NON », a-t-il déclaré.

Moscou et Washington s'accusent de retarder la négociation sur les INF

AFP et Reuter
GENÈVE

■ De sérieux obstacles semblent subsister encore sur la voie d'un accord américano-soviétique sur le démantèlement des missiles intermédiaires.

Les États-Unis ont ainsi insisté, hier, par la voix d'un groupe de sénateurs, sur la nécessité d'éliminer totalement les missiles intermédiaires de longue portée (LRINF), et accusé l'URSS de « retarder les choses » en soulevant le problème des Pershing 1-A stationnés en RFA.

Moscou a de son côté souligné que le projet américain d'option « double zéro » « ne contredit pas l'approche soviétique » mais qu'il contient des éléments qui rendent un accord impossible.

Quatre sénateurs américains, invités en qualité d'observateurs, à assister à une séance plénière des négociations américano-soviétiques sur le désarmement de Genève, ont affirmé que le maintien de part et d'autre de 100 ogives de missiles intermédiaire de longue portée risquait de compliquer la ratification, par le Sénat

américain, d'un éventuel accord.

MM. Claiborne Pell (dem.-Rhode Island), président de la commission sénatoriale des affaires étrangères, Daniel Moynihan (dem.-New-York), Arlen Specter (rep.-Pennsylvanie) et Bennett Johnston (dem.-Louisiane), ont indiqué, au cours d'une conférence de presse, que le Congrès était préoccupé par le problème de la vérification d'un éventuel accord et que le maintien de 100 ogives de part et d'autre ne ferait qu'en accroître la complexité.

M. Pell a révélé par ailleurs que les Soviétiques avaient fixé le mois d'octobre comme échéance à un accord sur les missiles de portée intermédiaire (INF), alors que, a-t-il dit, la question des Pershing 1-A reste entière.

Pour le chef de la délégation américaine aux négociations, M. Max Kampelman, l'URSS cherche en réalité à « retarder les choses » en insistant pour inclure dans un traité les 72 Pershing 1-A installés en Allemagne fédérale et dont les ogives sont sous contrôle américain. « Les Soviétiques n'ont pas soulevé cette question auparavant, a-t-il dit. C'est un nouveau problème qui surgit dans la négociation. »

Un des principaux responsables soviétiques du désarmement, M. Viktor Karpov, souligné, lors d'une conférence de presse à Moscou, que « malheureusement, les propositions américaines contiennent des éléments inacceptables pour la partie soviétique, en raison de leur caractère discriminatoire, et même des absurdités comme les propositions simultanées d'une élimination complète

des missiles tactiques opérationnels (SRINF) et le droit pour les États-Unis de transformer les Pershing-2 en des missiles de courte portée, ainsi qu'une demande insistante des États-Unis de pouvoir déployer 100 têtes nucléaires sur des missiles de portée intermédiaire en Alaska pour qu'elles puissent atteindre le territoire soviétique ».

Par ailleurs, l'Union soviétique

a proposé hier un projet de mandat pour de nouvelles discussions sur la réduction des forces conventionnelles en Europe dans le cadre de la Conférence sur la sé-

curité la coopération en Europe (CSCE). La proposition envisage également l'inclusion des armes nucléaires à courte portée dans les négociations.

Les dépenses d'armements en hausse de 3,7% en 1985

Associated Press
WASHINGTON

■ Les dépenses d'armements dans le monde ont augmenté de 3,7 p. cent en 1985 atteignant près de \$ 900 milliards, selon l'Agence américaine pour le contrôle des armes et le désarmement.

Les États-Unis et l'URSS qui réalisent pour plus de la moitié des ventes d'armes dans le monde, continuent à se tenir proches l'un de l'autre dans ce classement.

Sur la période 1981-1985, les Soviétiques ont vendu \$ 55,7 milliards d'armes, soit à peu près 30 p. cent de l'ensemble des armes achetées dans le monde. Sur la même période, les États-Unis ont vendu pour \$ 49,2 milliards d'armements, soit 26 p. cent du montant total des achats. Mais les Américains ont dépassé les Soviétiques en 1983 et 1985.

En 1984, dernière année où les statistiques étaient complètes, les dépenses d'armement réalisées par les deux principales alliances militaires (l'OTAN à l'Ouest et le Pacte de Varsovie à l'Est), ont représenté 77,3 p. cent du montant total des dépenses d'armement.

Dans ce 17^e rapport annuel de l'agence ne figure aucune vente d'armes américaines à l'Iran: les informations émanent en effet de la CIA et d'autres services secrets américains qui ne se sont pas vantés d'avoir vendu des armes à Téhéran alors que l'affaire de l'Irangate n'avait pas encore éclaté.

Le président Ronald Reagan n'a reconnu avoir autorisé ces ventes d'armes, via Israël, qu'à partir de novembre 1985. Ces livraisons, qui ont pris fin l'an dernier représentent quelque \$ 30 milliards.

Derrière les Soviétiques et les Américains, viennent la Grande-Bretagne, la Chine, l'Allemagne de l'Ouest, la France, l'Arabie saoudite, l'Irak, la Pologne et le Japon.

L'Afrique est la seule région du monde où le taux de croissance des dépenses d'armements ont baissé entre 1980 et 1984, selon ce rapport de l'agence américaine.

Mais, au cours de la même période, la croissance des dépenses s'est accélérée dans le reste du monde. Ainsi les dépenses irakiennes — l'Irak est plongé depuis six ans et demi dans une interminable guerre avec l'Iran — ont représenté 30 p. cent de la croissance totale en 1984. Cette année là, les dépenses de l'OTAN ont augmenté de 1,3 p. cent, contre 0,9 p. cent d'augmentation pour les pays du Pacte de Varsovie.

L'Irak est également le premier importateur d'armes du monde. Il en a acheté, en 1984, pour \$ 7,7 milliards. Soit plus de deux fois les sommes consacrées par le deuxième du classement, l'Arabie saoudite, à l'achat d'armements: \$ 2,6 milliards.

Viennent ensuite l'Iran (\$ 2,2 milliards), la Libye (\$ 1,8 mil-

liards), l'Égypte (\$ 1,6 milliards) et la Syrie (\$ 1,5 milliards). Il est vrai que les pays du tiers monde producteurs d'armes n'ont conquis que 7 p. cent du marché mondial de l'armement en 1985, à peine plus qu'en 1975.

Pour l'amour de l'O.S.M.

Le comité junior de l'Orchestre Symphonique de Montréal est heureux de présenter, pour la troisième année consécutive, son **BRUNCH D'ÉTÉ**

Cet événement de levée de fonds est placé sous le patronage de M. Jacques Courtois, président de l'O.S.M., et de M. Louis Lortie, pianiste de renommée internationale.

Le Brunch d'été se tiendra dimanche le 28 juin 1987 à 11 h 30 du matin au restaurant Gibby's dans le Vieux Montréal. Les billets sont de 30\$ par personne pour les membres et de 40\$ pour les non-membres. L'admission est limitée.

Pour obtenir des billets ainsi que de l'information sur le comité junior de l'O.S.M., veuillez vous adresser à Louise:

397-3141 entre 9 h et 5 h.

NOUVEAUTE
ORDINATEUR
à tant l'heure
CO-RENT EDITION ÉLECTRONIQUE

LOCATION D'ORDINATEURS
À COURT TERME
SUR PLACE OU NOUS LIVRONS
À l'heure, à la journée,
à la semaine, au mois.

CO-RENT
AU COEUR DE MONTREAL
500 Ouest, Rue Sherbrooke
Montréal:
514-843-8888
Ottawa:
613-230-7368
Toronto:
416-366-7368

MAGASIN DE LOGICIELS D'ORDINATEURS
IBM XT, AT, Compaq, Macintosh,
Toshiba Laptop, LaserWriter,
Modems, Imprimantes et
Périphériques

SPÉCIAL DU 24 JUIN
200 COPIES SEULEMENT
À PARTIR DE 10 H

Les Filles de Caleb

Arlette Cousture



Économisez
700\$

Prix régulier: 19⁹⁵ \$ Spécial 24 juin 12⁹⁵ \$

Si vous avez payé le prix régulier, vous ne l'avez pas acheté au

MARCHÉ du LIVRE

455, boul. de Maisonneuve Est — coin rue Berri
Palais du Commerce — 288-4350



NOS OFFRES FONT JASER. NOTRE QUALITÉ VOUS LAISSE BOUCHE BÉE.

CES OFFRES DE DURÉE LIMITÉE PORTENT SUR LES MODÈLES 1986 ET 1987.

FORD TEMPO

La voiture la plus populaire au pays.

MERCURY TOPAZ

La voiture Mercury la plus populaire au pays.

FORD TAURUS

"Depuis 2 ans, parmi les 10 meilleures voitures." - revue Car and Driver.

MERCURY SABLE

La nouvelle allure du succès.

RANGER

Le pick-up compact le plus populaire.

BRONCO II

Le compact utilitaire le plus populaire.

PICK-UP SÉRIE F

Le véhicule le plus populaire au pays.

FORD ESCORT

La voiture la plus populaire au monde.

MERCURY TRACER

La voiture importée de Ford la plus populaire.

REMISE EN ARGENT DE
750 \$
DIRECTEMENT DE FORD.*

REMISE EN ARGENT DE
750 \$
DIRECTEMENT DE FORD.*

REMISE EN ARGENT DE
750 \$
DIRECTEMENT DE FORD.*

REMISE EN ARGENT DE
750 \$
DIRECTEMENT DE FORD.*

PLUS
BOÎTE AUTOMATIQUE SANS SUPPLÉMENT AVEC LA TRACER LS.

MERKUR XR4Ti
REMISE EN ARGENT DE
1 000 \$
DIRECTEMENT DE FORD.*

OU LOCATION TAPIS ROUGE À VERSEMENTS RÉDUITS POUR TOUS LES VÉHICULES CI-DESSUS.*

Détails chez votre concessionnaire.



FORD La qualité passe avant tout. **MERCURY**

* Le véhicule doit être livré à partir du stock des concessionnaires avant le 30 juin 1987. L'offre s'applique aux modèles dotés de la boîte manuelle, dans le cas des pick-up série F. Les concessionnaires Ford et Mercury participants ont tous les détails. Ces offres ne peuvent être combinées à aucune autre offre de prime, sauf indication contraire.

RECTIFICATIF
Une erreur s'est glissée dans notre annonce des résultats publiée dans LA PRESSE d'hier en page A 4. La mention suivante n'aurait pas dû paraître:
VEUILLEZ NOTER QUE LES TIRAGES DE LA MINI LOTO ET DE L'INTER LOTO FONT RELÂCHE POUR UNE PÉRIODE INDÉTERMINÉE.
SOCIÉTÉ LOTERIES ET COURSES DU QUÉBEC

Une grève générale paralyse Port-au-Prince

UPI et AFP
PORT-AU-PRINCE

■ Une grève générale de 48 heures a paralysé hier Port-au-Prince et des soldats ont arrêté six syndicalistes pour subversion.

La grève générale décrétée par la Centrale autonome des travailleurs haïtiens (CATH) a paralysé le commerce, l'administration publique, les écoles et les universités qui sont restés fermés malgré la publication d'un communiqué du chef de la police de Port-au-Prince invitant la population à « vaquer à ses activités ».

Des 6h du matin, des patrouilles des forces armées d'Haïti ont investi les rues et donné l'assaut au local de la centrale syndicale ou des leaders syndicaux ont été arrêtés et le mobilier saccagé.

Sylvio Claude, leader du Parti démocrate-chrétien d'Haïti qui s'était prononcé contre la grève, a vivement réagi en condamnant cet acte des forces militaires qui, selon lui, « augure de mauvais presages ».

Le local de la CATH est gardé par l'armée et des véhicules militaires continuent de patrouiller à travers la ville. Des rafales de mitraillettes ont été entendues. Aucune victime n'a été enregistrée.

L'appel à la grève a été peu suivi en province. Sur 16 groupements politiques du pays, onze se sont opposés à la grève. La CATH, qui regroupe des organisations syndicales d'extrême gauche, entend protester ainsi contre les politiques économiques du Conseil national de gouvernement (CNG) dirigé par le général Henri Namphy, principalement celles qui ont reçu l'aval des États-Unis et du Fonds monétaire international (FMI).

La CATH réclame des subventions accrues pour le riz, des in-

demnités pour les paysans frappés par la fermeture de raffineries de sucre non rentables, ainsi que la réouverture des usines fermées depuis la fuite en exil de Jean-Claude Duvalier, le février 1986.

Selon certaines radios de la capitale, qui ont fait écho des rumeurs d'un éventuel « coup d'État » dans la république caribbe, la situation de tension créée par « l'appel unilatéral » à la grève

de la CATH pourrait servir à court terme les intérêts de certains secteurs, proches de l'ancien régime, qui se déclarent contre les élections et la constitution.

De nombreux partis politiques

dont le Parti unifié des communistes haïtiens, le Mouvement pour l'instauration de la démocratie en Haïti, le Parti social-chrétien, le Parti de mobilisation pour le développement, etc... ont

lancé des mots d'ordre de modération à la population et réclamé du gouvernement provisoire un respect des « revendications populaires » à la veille des élections communales de juillet.



Habitat Les Roseraies d'Anjou Inc. CONDOMINIUM

2 et 3 c. à c. • Const. béton insonorisée • Climatisation • Garage intérieur

EMPLACEMENT IDÉAL: à quelques pas des Galeries d'Anjou

OCCUPATION AUTOMNE 1987

À proximité de tous les services

PRIX CONSTRUCTION DE

99 000\$ à 134 000\$

Tél.: 351-3305

6900, boul. des Roseraies
Aut. Métropolitain, sortie boul. des Galeries d'Anjou
direction sud, entre rues St Zolique et Beaubien

Du lundi au vendredi de 13h à 20h

Le samedi de 11h à 16h - Le dimanche de 13h à 17h

AU QUÉBEC
SEULEMENT!

GARANTIE Seulement à la Banque TD:

GARANTIE
d'un boni immédiat de \$100 en argent.



La Banque TD s'engage à vous verser un boni IMMÉDIAT de \$100 en argent lorsque vous transférez un minimum de \$10,000 d'un autre établissement financier à n'importe quel compte-chèques ou compte d'épargne personnel TD*, y compris notre COMPTE-INVESTISSEUR. Ce compte rapporte un intérêt quotidien à un

taux qui dépasse notre taux sur les dépôts à terme de 30 jours pour les soldes de \$5,000 à moins de \$25,000. Et sur les soldes de \$25,000 ou plus, le COMPTE-INVESTISSEUR rapporte un intérêt quotidien à un taux plus élevé encore, qui est au moins égal à notre taux pour les CPG de 30 jours. Et vous pouvez toujours accéder à vos fonds par chèque, retraits en succursale ou à la Machine Verte.

(Les fonds doivent rester 90 jours minimum dans le compte.) Limite d'un boni par client.

**\$265 EN
COUPONS
BONIS!**

OFFRE SPÉCIALE DE DURÉE LIMITÉE! Ouvrez un compte à la Banque TD avant le 1^{er} juillet 1987 et vous recevrez pour une valeur de \$265 de coupons bonis. Demandez tous les détails aujourd'hui à n'importe quelle succursale TD!

Essayez la Banque TD pendant 90 jours. Vous serez convaincu(e) de faire affaire avec nous. NOUS LE GARANTISSONS! Pour connaître la succursale TD la plus proche, téléphonez à l'Infoligne Verte au: 1-800-387-1500.



Le COMPTE-INVESTISSEUR est offert par la Société d'hypothèques TD et garanti par la Banque TD. Disponible à toutes les succursales TD.

le personnel fait toute la différence

DÉPÊCHES

ESPAGNE

Contre l'ETA

■ Des centaines de milliers de Catalans ont défilé hier soir dans les rues de Barcelone pour protester contre l'attentat revendiqué par l'ETA qui a fait 17 morts et de nombreux blessés vendredi soir dans un supermarché de la ville. Selon la police, 750 000 personnes ont défilé derrière une banderole proclamant « La Catalogne rejette le terrorisme ».

RFA

Pas d'extradition

■ Le chancelier Helmut Kohl s'est prononcé contre l'extradition vers les États-Unis du Libanais Mohammed Ali Hamadei soupçonné d'avoir pris part au détournement sur Beyrouth d'un avion de la TWA en juin 1985. Le terroriste chiite âgé de 22 ans répondra devant la justice ouest-allemande de meurtre, piraterie aérienne et possession d'explosifs: il avait été arrêté le 13 janvier dernier à l'aéroport de Francfort en possession d'explosifs liquides. Bonn a en outre recommandé à ses ressortissants de quitter le Liban par crainte d'éventuelles représailles.

OTAN

Menace de retrait turc

■ Ankara pourrait réexaminer son appartenance à l'Alliance atlantique à la suite de l'adoption par le Parlement européen d'une résolution reconnaissant l'existence d'un génocide des Arméniens par la Turquie au cours de la Première Guerre mondiale, a annoncé hier le président Kenan Evren. Il a ajouté que, à ses yeux, le Parlement européen devait maintenant logiquement demander à Ankara d'accorder une patrie aux Arméniens.

ISRAËL

Naccache extradé

■ Le ministre israélien de la Justice Avraham Sharir, revenant sur une précédente décision à la demande de la Cour suprême, a ordonné hier l'extradition vers la France de William Naccache, reconnu coupable du meurtre d'un Arabe. L'affaire était considérée comme un test du comportement de la justice israélienne envers les délits impliquant des Juifs étrangers.

CHINE

Officiers à la retraite

■ Trente-quatre officiers supérieurs de l'armée chinoise ont été mis à la retraite dans le cadre de mesures de rajeunissement de l'encadrement, avec l'assentiment personnel du numéro un chinois, M. Deng Xiaoping, a rapporté dimanche le Quotidien du peuple. Les officiers mis à la retraite sont tous des hauts cadres de l'armée et un grand nombre ont participé à la Longue Marche (1934-35) ou à la guerre contre le Japon (1937-45).